

Financière de l'Odet

Rapport semestriel
2018



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1.	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE	3
2.	RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2018	4
3.	STRUCTURE DU GROUPE	8
4.	COMPARABILITÉ DES COMPTES	9
5.	ACTIVITÉS	11
6.	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	19
7.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	20
8.	PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	21
9.	ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2018	22
10.	ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION	23

COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS SEMESTRIELS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	25
NOTE ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	31

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	67
--	----

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	68
--	----

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1_SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU 1^{ER} SEMESTRE

▪ Résultats du premier semestre 2018 ¹

- **Chiffre d'affaires : 10 869 millions d'euros**, +7 % à périmètre et change constants (+54 % en données publiées, incluant 6 460 millions d'euros de Vivendi).
- **Bons résultats opérationnels de l'ensemble des secteurs : 543 millions d'euros (+33 %)**
 - Bolloré Transport & Logistics : 266 millions d'euros en hausse de 4 % en données publiées et de 10 % à périmètre et taux de change constants, bénéficiant de la forte croissance des volumes.
 - Communication : 370 millions d'euros (+50 %) comprenant 6 mois de Vivendi en intégration globale (contre 2 mois au 1^{er} semestre 2017) et bénéficiant des bonnes performances de Vivendi (+26 % à périmètre et taux de change constants) dans ses principales activités : Universal Music Group, Groupe Canal + et Havas.
 - Stockage d'électricité : résultats en légère amélioration à -77 millions d'euros contre -79 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017.
- **Résultat net : 601 millions d'euros** contre 477 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017.
Résultat net part du Groupe : 48 millions d'euros contre 173 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017 qui intégrait un profit de 232 millions d'euros consécutif à l'intégration globale de Vivendi.
- **Plus-value de cession des titres Ubisoft : 1 216 millions d'euros** dont 1 160 millions d'euros comptabilisés directement en capitaux propres chez Vivendi²
- **Endettement net : 5 809 millions d'euros** contre 5 068 millions d'euros au 31 décembre 2017, correspondant au renforcement de la participation du Groupe dans Vivendi.
Gearing : 22 %.

¹ Données de décembre et juin 2017 retraitées, voir « Comparabilité des comptes »

² Montants publiés dans les comptes de Vivendi

2_RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2018

Chiffres clés consolidés

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017*	Variation %
Chiffre d'affaires	10 869	7 041	54%
EBITDA	1 194	753	58%
Amortissements et provisions	(651)	(345)	89%
Résultat opérationnel	543	408	33%
Dont MEE opérationnelles ⁽¹⁾	15	38	(61%)
Résultat financier	373	174	114%
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non-opérationnelles	19	46	(59%)
Impôts	(335)	(151)	-
Résultat Net	601	477	26%
Résultat Net Part du Groupe	48	173	(72%)
Minoritaires	552	305	-
Flux net de trésorerie de l'activité	423	456	(33)
Investissements industriels nets	(451)	(451)	1
Investissements financiers nets	(205)	(70)	(135)
	30 juin 2018	31 décembre 2017*	Variation M€
Capitaux propres	26 395	28 529	(2 134)
Dont part du Groupe	3 842	4 152	(310)
Endettement net⁽²⁾	5 809	5 068	741
Gearing ⁽³⁾	22%	18%	-

Liquidité : au 30 juin 2018 le montant disponible non tité ⁽⁴⁾ est d'environ 2 400 millions d'euros.

(1) Chez Vivendi essentiellement Telecom Italia au 30/06/2017. Participations dans Telecom Italia reclassée en mise en équivalence non opérationnelle au 30/06/2018.

(2) Endettement net de Vivendi avant sommes restantes à percevoir au titre d'Ubisoft et Fnac Darty (768 millions d'euros).

(3) Gearing : ratio endettement net/ fonds propres

(4) hors Havas et hors Vivendi

* Données de décembre et juin 2017 retraitées

Chiffre d'affaires par activité

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017 ⁽¹⁾	1 ^{er} semestre 2017*	Croissance Publiée (%)	Croissance organique (%)
Transport et Logistique	2 947	2 643	2 755	7%	11%
Logistique Pétrolière	1 260	1 052	1 059	19%	20%
Communication (Vivendi, Havas, Médias, Télécoms) ⁽²⁾	6 488	6 324	3 066	112%	3%
Stockage d'Electricité et Solutions	161	145	149	8%	11%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings)	13	12	12	15%	15%
Total chiffre d'affaires	10 869	10 175	7 041	54%	7%

(1) à périmètre et change constants

(2) Contribution de Vivendi sur les 6 mois du premier semestre 2018 soit 6 460 millions d'euros contre, au premier semestre 2017, 2 mois de Vivendi et 6 mois d'Havas, soit 3 041 millions d'euros.

* Données de décembre et juin 2017 retraitées.

Les valeurs présentées sont exprimées en millions d'euros et arrondies à la décimale la plus proche.

Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Le chiffre d'affaires est en progression de 54 % par rapport au premier semestre 2017 (7 % à périmètre et taux de change constants) en raison de :

- de la progression des activités transport et logistique grâce à la croissance de la commission de transport et de la logistique (+12 %), qui bénéficie de l'augmentation générale des volumes aériens et maritimes traités, et Bolloré Africa Logistics, (+11 %) grâce à la forte croissance des terminaux portuaires (TICT, Abidjan Terminal, Congo Terminal, Conakry Terminal et Bénin Terminal) ;
- de la hausse de 20 % du chiffre d'affaires de la logistique pétrolière, principalement grâce à la hausse des prix des produits pétroliers ;
- de la progression des activités communication (+3 %), attribuable principalement à Vivendi qui bénéficie de la croissance d'Universal Music Group (+6,8 %) ³ et de Groupe Canal+ (+1,3 %) ³.

En données publiées, le chiffre d'affaires est en hausse de 54 %, compte tenu de 3 558 millions d'euros de variations de périmètre, principalement liées à l'intégration de Vivendi ⁴, et de - 424 millions d'euros d'effets de change.

L'EBITDA ⁵ du premier semestre 2018 s'établit à 1 194 millions d'euros, en progression de 58 % par rapport au premier semestre 2017.

Résultat opérationnel par activité

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017*	Variation %
Bolloré Transport & Logistics	266	256	4%
Transport et Logistique ⁽¹⁾	255	246	4%
Logistique Pétrolière	11	10	17%
Communication (Vivendi, Havas, Médias, Télécoms)⁽²⁾	370	247	50%
Stockage d'Electricité et Solutions	(77)	(79)	-
Autres (Actifs Agricoles, Holdings) ⁽¹⁾	(17)	(15)	-
Total résultat opérationnel Groupe Bolloré	543	408	33%

(1) Avant redevances de marque Bolloré

(2) Intégrant, en 2018, 6 mois de Vivendi en intégration globale, soit 384 M€ (contre, en 2017, 2 mois de Vivendi en intégration globale et 4 mois en mise en équivalence opérationnelle et 6 mois d'Havas, soit 261,3 M€)

(*) Données de décembre et juin 2017 retraitées.

Le résultat opérationnel s'établit à 543 millions d'euros, en progression de 33 % par rapport au premier semestre 2017, compte tenu :

- de la progression des activités transport et logistique : +4 % en données publiées et +10 % à taux et périmètre constant, grâce à la bonne marche des terminaux portuaires et, à la croissance des volumes dans la commission de transport ;
- de la croissance du résultat de la logistique pétrolière qui bénéficie d'effets stock favorables ;
- des très bonnes performances des principales activités de Vivendi dans le secteur communication : Universal Music Group (+24 %) ³, du Groupe Canal+ (+28 %) ³ et Havas (+5%) ³;
- des dépenses maîtrisées de l'activité Stockage d'Electricité et Solutions dans le contexte de la résiliation du service Autolib'.

Résultat financier

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Variation %
Dividendes et revenus de VMP nets	16	15	7%
Coût net du financement	(67)	(63)	6%
Autres charges et produits financiers	424	222	91%
Résultat financier	373	174	114%

³ Données publiées par Vivendi à taux de change et périmètre constants.

⁴ Contribution de Vivendi sur les 6 mois du 1^{er} semestre 2018 soit 6 460 M€ contre, au 1^{er} semestre 2017, 2 mois de Vivendi et 6 mois d'Havas, soit 3 041 M€.

⁵ EBITDA= RO-dotations aux amortissements et provisions opérationnelles (incluant la part du résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles).

Le résultat financier du premier semestre 2018 s'établit à 373 millions d'euros contre 174 millions d'euros au premier semestre 2017. Il intègre principalement la réévaluation des titres Spotify (+456 millions d'euros) et des titres Ubisoft (+56 millions d'euros), le solde de la plus-value Ubisoft (1 160 millions d'euros chez Vivendi) étant comptabilisé directement en capitaux propres. En 2017, le résultat financier intégrait 232 millions d'euros de mise à la juste valeur des titres Vivendi dans le cadre du changement de méthode de consolidation.

Résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017 *	Variation %
Part dans le résultat net des sociétés MEE non opérationnelles	19	46	(59%)

* Données de décembre et juin 2017 retraitées.

La part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles ressort à 19 millions d'euros contre 46 millions d'euros au premier semestre 2017, impacté par la baisse des résultats des plantations du Groupe Socfin, dans un contexte de baisse des matières premières, et de la participation dans Mediobanca qui, malgré une année record, enregistre une provision pour dépréciation de 32 millions d'euros.

Résultat net :

Le résultat net ressort à 601 millions d'euros contre 477 millions d'euros au premier semestre 2017.

Le résultat net part du Groupe ressort à 48 millions d'euros, contre 173 millions d'euros au premier semestre 2017 qui intégrait un profit de 232 millions d'euros consécutif à l'intégration globale de Vivendi.

Bilan - liquidité

en millions d'euros	30 juin 2018	Odet	Vivendi	31 décembre 2017*	Variation (M€)
Capitaux propres	26 395	8 061	18 334	28 529	(2 134)
dont part du Groupe	3 842			4 152	
Endettement net du Groupe ⁽¹⁾	5 809	4 410	1 399	5 068	741
Gearing (%) ⁽²⁾	22%			18%	

(1) Endettement net de Vivendi avant sommes restantes à percevoir au titre d'Ubisoft et Fnac Darty (768 M€)

(2) Gearing = ratio endettement net / fonds propres

(3) Hors Vivendi et hors Havas

* Données de décembre et juin 2017 retraitées.

L'endettement net s'élève à 5 809 millions d'euros avant la prise en compte des sommes restantes à percevoir au titre de la cession d'Ubisoft et de Fnac-Darty (768 millions d'euros). **Les capitaux propres s'établissent à 26 395 millions d'euros** (28 529 millions d'euros au 31 décembre 2017), soit un **ratio d'endettement net sur fonds propres (gearing) de 22 %** contre 18 % à fin 2017.

La liquidité du Groupe⁶ représente un montant disponible non tiré d'environ 2,4 milliards d'euros à fin juin 2018.

Variation de l'endettement

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
Marge Brute d'Autofinancement ⁽¹⁾	860	711
Variation du BFR (+ = réduction)	(437)	(255)
Flux net de trésorerie de l'activité	423	456
Investissements industriels nets	(451)	(451)
Investissements financiers nets	(205)	(70)
Dividendes versés	(525)	(496)
Frais financiers nets payés	(61)	(33)
Augmentation de capital, variation de juste valeur et autres éléments ⁽²⁾	79	938
Variation de l'endettement net (- = augmentation de l'endettement)	(741)	343

(1) MBA après élimination des plus-values et avant frais financiers

(2) Dont augmentation de capital du Groupe Vivendi pour 76,7 M€.

⁶ Hors Havas et hors Vivendi

3_ STRUCTURE DU GROUPE

- **Vivendi - renforcement de la participation dans Vivendi**

- En février 2018, le Groupe Bolloré, a exercé 21,4 millions d'options d'achat d'actions Vivendi représentant 1,7 % du capital de Vivendi, au prix d'exercice moyen de 16,57 euros préalablement fixé en octobre 2016, soit un montant de 354 millions d'euros. A l'issue de cet exercice, le Groupe Bolloré détient encore 13,3 millions d'options d'achat donnant droit à autant d'actions Vivendi, exerçables à tout moment à un prix d'exercice moyen de 21,10 euros jusqu'au 25 juin 2019 ;
- Par ailleurs, au cours du premier semestre 2018, la Compagnie de Cornouaille a acquis sur le marché environ 61 millions d'actions Vivendi représentant 4,9 % du capital pour un montant de 1,3 milliard d'euros et a franchi à la hausse le seuil des 25 % du capital de Vivendi ⁷ (~21 euros par action).
- Depuis le début du mois d'août, la Financière de Larmor (détenue à 100 % par Bolloré) a acquis environ 0,8 % supplémentaire pour environ 200 millions d'euros.

- **Fnac Darty 8**

Le 16 janvier 2018, Vivendi a conclu une opération de couverture afin de protéger la valeur de sa participation de 11 % dans le capital de Fnac Darty. Le 2 juillet, Vivendi a opté pour un dénouement par livraison d'actions qui est intervenu le 10 juillet. Le 12 juillet, Vivendi a reçu le règlement de 267 millions d'euros correspondant au cours de couverture de 91 euros par action, pour un investissement initial, en mai 2016, de 159 millions d'euros, soit 54 euros par action.

- **Ubisoft 8**

Le 20 mars 2018, Vivendi a annoncé la cession de la totalité de sa participation de 27,27 % dans Ubisoft au prix de 66 euros par action pour un montant de 2 milliards d'euros soit une plus-value de 1,2 milliard d'euros⁹. Vivendi a encaissé 1,5 milliard d'euros, le solde de 0,5 milliard d'euros restant à encaisser au titre de la vente à terme.

⁷ En incluant l'emprunt des titres portant sur 2,7 % du capital et le solde des options d'achat qui représente 1 % du capital

⁸ Non consolidé

⁹ Presque intégralement comptabilisée directement en capitaux propre

4_COMPARABILITÉ DES COMPTES

Nouvelles normes appliquées au 1^{er} janvier 2018

- **IFRS 15 – « Produit des activités ordinaires tiré des contrats conclus avec des clients »**
 - Pas d'impact significatif sur le chiffre d'affaires et sur les résultats opérationnels consolidés
 - Néanmoins Financière de l'Odéa a choisi d'appliquer ce changement de norme comptable à l'exercice 2017 rendant ainsi les données présentées au titre du S1 2017 comparables.
- **IFRS 9 – « Instruments financiers »**
 - Conformément à la norme, choix de classification des titres en juste valeur par résultat ou par capitaux propres avec retraitement dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018.
 - Impact significatif sur le résultat net du S1 2018 :
La plus-value de 1 216 M€ réalisée par Vivendi lors de la cession de la participation dans Ubisoft le 20 mars 2018 n'a pu être reconnue en résultat qu'à hauteur de 56 M€ (correspondant à la réévaluation de la participation entre le 1er janvier et le 20 mars 2018).
Selon l'ancienne norme IAS 39, elle aurait été comptabilisée en totalité dans le compte de résultat du S1 2018.
- **Évolution du périmètre de consolidation**
 - Vivendi est consolidé en intégration globale depuis le 26 avril 2017, soit 6 mois au 30 juin 2018 et 2 mois au 30 juin 2017. Elle était auparavant mise en équivalence.
 - Les travaux relatifs à la reconnaissance des actifs et passifs de Vivendi en juste valeur ont été finalisés au premier semestre 2018, conformément à la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises. Les comptes 2017 ont été retraités pour prendre en compte les effets de l'allocation définitive.
 - Havas a été cédé en juillet 2017 à Vivendi et est consolidé au S1 2018 dans Vivendi.
- **Devises**
 - Par rapport au S1 2017, l'euro s'est apprécié vis-à-vis des principales devises.

	S1 2018	S1 2017	Variation
USD	1,21	1,08	(12%)
GBP	0,88	0,86	(2%)
JPY	131,60	121,70	(8%)
ZAR	14,89	14,31	(4%)
NGN	436,10	337,70	(29%)
CDF	1 954,00	1 455,00	(34%)

- **États de passage 2017**
 - Comptes de résultat retraités décembre 2017 et juin 2017

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017 Publié	1 ^{er} semestre 2017 Retraité
Chiffre d'affaires	7 055,8	7 041,2
Résultat opérationnel	442,0	408,3
Résultat financier	174,4	174,4
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	45,6	45,6
Impôts sur les résultats	(161,4)	(150,9)
Résultat net consolidé	500,6	477,4
<i>Résultat net consolidé, part du Groupe</i>	<i>174,5</i>	<i>172,5</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>326,1</i>	<i>304,9</i>
Résultat net part du Groupe par action (en euros, hors titres d'auto-contrôle)		
- de base	41,10	40,65
- dilué	41,10	40,65

En millions d'euros	Décembre 2017 Publié	Décembre 2017 Retraité
Chiffre d'affaires	18 325,1	18 290,3
Résultat opérationnel	1 122,6	1 113,8
Résultat financier	113,9	113,9
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	115,5	115,5
Impôts sur les résultats	723,3	699,8
Résultat net consolidé	2 075,6	2 042,9
<i>Résultat net consolidé, part du Groupe</i>	<i>369,1</i>	<i>366,7</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>1 706,5</i>	<i>1 676,2</i>
Résultat net part du Groupe par action (en euros, hors titres d'auto-contrôle)		
- de base	86,95	86,39
- dilué	86,29	85,73

▪ Bilan actif et passif retraités 31 décembre 2017 et 1er janvier 2018

Actif - en millions d'euros	31 décembre 2017 Publié	1 ^{er} janvier 2018 Retraité
Goodwill	14 430,7	13 959,1
Immobilisations incorporelles et corporelles	13 399,3	13 039,6
Titres MEE et actifs financiers	12 522,3	12 414,1
Total Actif	40 352,3	39 412,8

Passif - en millions d'euros	31 décembre 2017 Publié	1 ^{er} janvier 2018 Retraité
Capitaux propres	29 295,6	28 516,2
Dette financière nette	5 067,9	5 067,9
Provisions	2 289,5	2 289,6
Impôts différés nets	1 703,0	1 608,5
BFR net et autres	1 996,3	1 930,6
Total Passif	40 352,3	39 412,8

5_ACTIVITÉS

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017*	Variation (%)	Croissance organique (%)
Chiffre d'affaires Bolloré Logistics	1 714	1 577	9%	12%
Chiffre d'affaires Bolloré Africa Logistics	1 233	1 178	5%	11%
Total chiffre d'affaires	2 947	2 755	7%	11%
EBITDA ⁽¹⁾	361	340	6%	12%
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	255	246	4%	10%
Investissements	110	107	3%	

(1) Avant redevances de marque Bolloré.

* Données de décembre et juin 2017 retraitées.

EBITDA : 361 millions d'euros, +6 % | Résultat opérationnel : 255 millions d'euros, +4 % en données publiées, + 10 % à taux de change et périmètre constants

- bonnes performances des terminaux portuaires en Afrique, et de la commission de transport et de la logistique d'entrepôts ;
- poursuite du redressement graduel de l'activité rail (grâce à Sitarail qui enregistre des hausses de volumes) ;
- le résultat opérationnel est pénalisé par des effets de change défavorables ;
- maintien de l'effort d'investissements.

BOLLORÉ LOGISTICS

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2018 s'établit à 1 714 millions d'euros, +12 % à périmètre de taux de change constants, bénéficiant de la croissance des volumes en aérien et maritime et de la hausse des taux de fret.

Les résultats du premier semestre 2018 sont marqués par :

- En Europe, un recul du résultat imputable à la Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et à la France, pratiquement compensé par les bonnes performances de l'Allemagne, de la Suisse et de la Belgique ;
- En Asie, une progression des résultats bénéficiant de l'amélioration des marges et du dynamisme de la Chine, du Japon et de Singapour ;
- Les autres zones font apparaître une quasi-stabilité des résultats des Amériques et une progression des résultats de la zone Moyen-Orient - Asie du sud.

BOLLORÉ AFRICA LOGISTICS

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2018 s'établit à 1 233 millions d'euros, +11 % à périmètre et de taux de change constants, compte tenu de la forte croissance des terminaux portuaires et de la progression des activités logistique, manutention et chemins de fer.

Les résultats du premier semestre 2018 sont marqués par :

- les très bonnes performances des terminaux portuaires, en particulier TICT au Nigeria, Abidjan Terminal en Côte d'Ivoire, Conakry Terminal en Guinée, Freetown au Sierra Leone, qui bénéficient de l'augmentation des volumes manutentionnés ;
- un léger repli des activités de logistique et de manutention conventionnelle, en particulier en Côte d'Ivoire en raison d'une campagne cacao plus faible, ainsi qu'au Kenya qui a vu la fin d'un important projet, compensé par les bons résultats en Tanzanie, en Angola, au Sénégal, au Ghana et à Madagascar.
- la progression des résultats des activités chemins de fer qui bénéficient notamment de la hausse des trafics de marchandises de Sitarail.

BOLLORÉ ÉNERGY

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017*	Variation (%)
Chiffre d'affaires	1 260	1 059	19%
Résultat opérationnel	11	10	17%
Investissements	20	26	(24%)

* Données de décembre et juin 2017 retraitées, voir comparabilité des comptes.

La croissance soutenue de 19 % du chiffre d'affaires, est principalement portée par la hausse des prix des produits pétroliers.

Le résultat opérationnel est en progression de 1,6 million d'euros. Les incidences sur stock positives liées à l'évolution des prix du pétrole plus favorable qu'au premier semestre 2017 compensent la faiblesse des volumes de l'activité de distribution en France et en Allemagne, due à un climat défavorable.

Poursuite des investissements pour la réhabilitation du site de DRPC (Dépôts de Rouen Petit Couronne) exploité en partenariat avec Total qui détient 30 % du capital). DPRC a démarré son activité en début 2018 et va monter en puissance jusqu'à fin 2019 avec une capacité de stockage qui atteindra 600 000 m³ l'an prochain.

COMMUNICATION

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017*	Variation %
Chiffre d'affaires	6 488	3 066	112%
Résultat opérationnel	370	247	50%
Investissements	291	220	32%

* Données de décembre et juin 2017 retraitées, voir comparabilité des comptes.

Le chiffre d'affaires en progression, prend en compte 6 mois de chiffres d'affaires de Vivendi contre 2 mois au 1^{er} semestre 2017 et bénéficie de la croissance soutenue d'Universal Music Group et du Groupe Canal+.

Le résultat opérationnel du premier semestre 2018 ressort à 370 M€, en progression de 50 % en données publiées et 26 % à périmètre constant. Il tient compte de la forte croissance du résultat d'Universal Music Groupe, portée par le streaming et les abonnements, les bonnes performances du Groupe Canal + et l'amélioration de la rentabilité de Havas.

VIVENDI

Résultats du premier semestre 2018 publiés par Vivendi

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Variation %
Chiffre d'affaires	6 463	5 462	18%
Résultat opérationnel Courant (ROC)	602	401	50%
Résultat opérationnel Ajusté (EBITA)	542	352	54%
Résultat opérationnel (EBIT)	492	362	36%
Résultat net part du Groupe	165	176	(6%)
Résultat net Ajusté	393	320	23%
Capitaux propres	17 336	17 866	
Dette nette/ (trésorerie nette)	1 399	2 340	
Valeur boursière du portefeuille de titres cotés ⁽¹⁾	5 323	6 377	
RO ajusté (EBITA) par activité	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017	Variation
Universal Music Group	326	286	14%
Groupe Canal +	221	171	29%
Havas	102	-	
Gameloft	(8)	(1)	
Autres activités ⁽²⁾ et frais Groupe	(100)	(105)	
Total RO ajusté (EBITA)	542	352	54%
PPA, mises en équivalence opérationnelles, divers	(50)	10	
Total RO (EBIT)	492	362	36%

(1) au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017

(2) Vivendi Village et Nouvelles Initiatives

Éléments clés sur les résultats du 1^{er} semestre 2018

- **Croissance organique de +4 %** par rapport au premier semestre 2017, grâce à la progression d'Universal Music Group (UMG) (+6,8 %) et de Groupe Canal+ (+1,3 %) ;
- **Résultat opérationnel ajusté (Ebita)¹⁰ : 542 millions d'euros, +54 %.** À taux de change et périmètre constants, l'EBITA augmente de 112 millions d'euros (+32 %), dont 67 millions d'euros (+24 %) pour UMG et 48 millions d'euros (+28 %) pour Groupe Canal+. Il intègre également désormais Havas à hauteur de +102 millions d'euros ;
- **Résultat opérationnel ¹⁰: 492 millions d'euros, +36 %** par rapport au 1^{er} semestre 2017.
- **Résultat net part du Groupe publié par Vivendi : 165 millions euros, -6,3 %**, pénalisé par la provision sur Telecom Italia (-512 millions d'euros) et l'augmentation des impôts résultant notamment de la mise à la juste valeur des titres Spotify.
- Recherche de partenaires stratégiques dans le capital **d'Universal Music Group.**
- Négociations exclusives avec Grupo Planeta pour l'acquisition **d'Editis.**

¹⁰ Voir définition page 6 du rapport financier 2017 de Vivendi.

UNIVERSAL MUSIC GROUP

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Variation %
Chiffre d'affaires	2 628	2 666	(1%)
EBITA	326	286	14%

- **Croissance organique : + 6,8 %** avec une progression soutenue de la musique enregistrée +7,4 % et de l'édition musicale + 11,1 % ;
 - **La musique enregistrée** est tirée par la forte progression du streaming et des abonnements (+34,3 %) qui compense largement la baisse continue des ventes de téléchargements (-26,5 %) et des ventes physiques (-19,1 %) ;
 - **L'édition musicale : +11,1 %**, est également portée par la croissance des revenus liés aux abonnements et au streaming, ainsi que des revenus liés aux droits de représentations ;
- **ROC : 335 million euros, +23,5 %** en organique, principalement grâce à la croissance des revenus et à l'amélioration de 1,8 pt de la marge à 13,5 %.

GROUPE CANAL+

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Variation %
Chiffre d'affaires	2 575	2 555	1%
EBITA avant restructurations	249	192	30%
EBITA	221	171	29%

- **Croissance organique du chiffre d'affaires : + 1,3 %**
 - La croissance du chiffre d'affaires est portée par la progression soutenue de l'activité à l'international (+7,2 % en organique, liée à la coupe du monde de football), la forte croissance de Studiocanal (+17,9 % en organique) qui a bénéficié des sorties en salles d'un plus grand nombre de films et de très bonnes ventes vidéo, et une activité quasi stable en France métropolitaine.
- **EBITA avant restructurations : 249 M€ + 28,5 % en organique grâce à :**
 - La progression en France métropolitaine en conséquence du ralentissement de la baisse du chiffre d'affaires et aux effets du plan d'optimisation des coûts ;
 - L'augmentation de la contribution au résultat de Canal international en dépit de la hausse des coûts d'acquisition client liée à la forte croissance des abonnés.

HAVAS

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018
Résultat net	1 020
EBITA	102

- **Croissance organique : -2,9 %** (-1,4 % retraitée de la sous-performance d'Arnold),
 - En Amérique du Nord, l'activité des agences s'améliore fortement au deuxième trimestre 2018. Cette bonne performance est due aux activités médias et aux très bonnes performances d'Havas Edge, d'Havas Health et d'Abernathy. Le recul en Europe n'est pas compensé par la légère hausse en Asie-Pacifique et une croissance organique dynamique en l'Amérique latine ;

- **EBITA : 102 millions d'euros, en croissance organique de 5,3 %**
 - La marge d'EBITA / revenu net est en hausse de +90 points de base, passant de 9,1 % à 10,0 %. Elle bénéficie pleinement des mesures d'adaptation de coûts initiées au second semestre 2017.
 - La marge ROC / revenu net est en hausse de +60 points de base, passant de 10,7 % à 11,3 %.

AUTRES (GAMELOFT - VIVENDI VILLAGE - NOUVELLES INITIATIVES, CORPORATE)

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Variation %
Chiffre d'affaires	208	242	(14%)
EBITA	(108)	(106)	2%

- **Gameloft**
 - Chiffre d'affaires en baisse de -5,4 % (en organique) et contraction de l'EBITA de 7 millions d'euros.
- **Vivendi Village et Nouvelles Initiatives**
 - Baisse du chiffre d'affaires de **Vivendi Village** lié au recul de l'activité Ticketing. La bonne progression de la nouvelle activité Live (+36,7 %) ne permet pas de compenser. Les investissements continuent de peser sur les résultats ;
 - **Nouvelles Initiatives**, entité en phase de développement a réalisé un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros (+36,6 %). Ces investissements pour le futur ont représenté une perte opérationnelle ajustée de 43 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018.

MÉDIA ET TÉLÉCOMS

CNEWS MATIN

- Diffusion moyenne de près de 890 000 exemplaires¹¹

TELECOMS

Wifirst

- Parc installé de 554 600 chambres / emplacements installés à fin juin 2018 en progression de 18 % par rapport au 30 juin 2017.

Fréquence 3.5 GHz

- 22 licences régionales qui offrent une couverture nationale. Plus de 6000 stations ont été déployées à ce jour.

¹¹ Source : OJD janvier-mai 2018

STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ ET SOLUTIONS

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Variation (%)
Chiffre d'affaires	161	149	8%
<i>Croissance organique</i>	<i>11%</i>	<i>1%</i>	
Résultat opérationnel	(77)	(79)	na
Investissements	29	91	(68%)

Croissance du chiffre d'affaires des activités industrielles

- Le chiffre d'affaires des activités industrielles (stockage d'électricité, films plastiques, terminaux et systèmes spécialisés) progresse de 11,4 % en organique par rapport au 1^{er} semestre 2017, grâce à la forte croissance des activités de Bluebus (hausse des livraisons de bus 6m (18 contre 8 en S1 2017) et 12m (11 contre 2 en S1 2017) et Bluecar (progression des ventes d'e-Mehari (279 contre 77 sur S1 2017) ; l'activité de la division terminaux spécialisés bénéficie toujours du dynamisme du marché des systèmes de contrôle d'accès des personnes dans les bâtiments notamment en Amérique du Nord ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par Blue Solutions avec les entités de Blue Applications est de 20,8 millions d'euros contre 54,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017. Ce chiffre est éliminé au niveau du Groupe Bolloré.

Stabilisation des dépenses opérationnelles et ralentissement des investissements dans les applications

- Légère baisse des pertes opérationnelles par rapport au 1^{er} semestre 2017 (-77 millions d'euros vs -79 millions d'euros) et ceci en dépit de l'ouverture d'un nouveau service d'autopartage à Los Angeles et de la montée en puissance du service de Singapour en décembre 2017 ;
- Les efforts d'investissements au 1^{er} semestre 2018 ont principalement porté sur les dépenses de R&D concernant la batterie et ses applications stationnaires ainsi que sur la productivité des bus.

BLUE SOLUTIONS

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	Variation (%)
Chiffre d'affaires	20,8	54,8	(62%)
EBITDA	(8,9)	5,2	na
Résultat opérationnel	(16,5)	(3,0)	na
Résultat financier	(1,1)	(1,1)	na
Impôts	(0,1)	(0,1)	na
Résultat net	(17,7)	(4,1)	na
Résultat net part du Groupe	(17,7)	(4,1)	na
en millions d'euros	30 juin 2018	31 décembre 2017	Variation (M€)
Capitaux propres, part du Groupe	100	118	(18)
Endettement net	47	31	17
Gearing (%)	47%	26%	-

Résultats du premier semestre 2018 publiés par Blue Solutions

Recul de l'activité et du résultat

- Le chiffre d'affaires est en retrait de 62 % par rapport au premier semestre 2017. Il intègre notamment une contribution accordée à Blue Solutions pour 6,3 millions d'euros contre 8,5 millions d'euros au 30 juin 2017) dans le cadre d'un accord de collaboration signé entre Blue Solutions et conjointement Bluecar, Bluebus et Bluestorage. Comme annoncé, la baisse des volumes de batteries vendues (232 contre 1 098) s'explique principalement par la forte diminution des livraisons destinées aux véhicules électriques. Blue Solutions s'emploie désormais répondre aux besoins de batteries pour le stationnaire et les bus tout en améliorant la qualité du produit et en diminuant ses coûts de fabrication.
- Le résultat opérationnel recule de 13,5 millions d'euros en lien principalement avec la baisse du chiffre d'affaires.

- Le Groupe a annoncé en juillet 2018 d'un accord avec Daimler qui pourrait permettre d'équiper les bus E-Citero produits par Daimler de batteries Lithium Métal Polymère (LMP) de Blue Solutions.
- Suite à l'OPA simplifiée visant les actions de Blue Solutions réalisée en juillet 2017, le Groupe Bolloré rappelle son engagement de déposer une offre publique d'achat au prix de 17 euros par action Blue Solutions après l'annonce publique des comptes de l'exercice 2019 de Blue Solutions, sous réserve que la moyenne des cours de bourse de l'action Blue Solutions pendant une période de référence soit inférieure à 17 euros. Les modalités de cet engagement sont détaillées à la section 1.3.1 de la note d'information de Bolloré SA ayant reçu le visa n°17-326 de l'AMF en date du 4 juillet 2017.

BLUE APPLICATIONS – Mobilité et Stationnaire

Autopartage

- Arrêt d'Autolib' au 31 juillet 2018 suite à la décision du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole de résilier la concession ;
- Poursuite du déploiement des autres projets d'autopartage notamment à Singapour, Turin, Londres et Los Angeles.

Bluebus

- Livraison de 11 bus 12 mètres (dont 9 pour la RATP) et 18 bus 6 mètres au cours du 1er semestre 2018 ;
- Prise de commande de 41 bus pour la RATP, livraison prévue en 2019 ;
- Réponse à l'appel d'offres important de la RATP pour livraison à compter de 2020, attente réponse début 2019.

Stationnaire

- Nombreux dossiers en cours d'étude afin de coupler du stockage à la production d'électricité solaire (Afrique, DOM-TOM, ...) ;

IER

- Bon niveau d'activité dans les bornes et terminaux (aérien et services). Fort développement de l'activité liée à la dématérialisation des PV ;
- Marché très dynamique en Amérique du Nord pour les équipements de contrôle d'accès aux bâtiments d'Automatic Systems. Gains de nombreux appels d'offres sur l'activité de sécurisation des flux passagers.

Polyconseil

- Niveau d'activité soutenu porté notamment par des missions de conseil (projets digitaux et télécoms).

Films plastiques

- Progression de l'activité, notamment sur le marché de l'emballage avec une forte croissance des ventes de films Bolphane et Bolfresh (film barrière pour produits alimentaires).

AUTRES ACTIFS**Portefeuille de titres cotés Bolloré et Vivendi au 30 juin 2018**

La valeur boursière du portefeuille de titres cotés s'élève à 6,2 milliards d'euros au 30 juin 2018 (contre 7,4 milliards d'euros à fin 2017 compte tenu de la cession des titres Ubisoft pour 1,5 milliard d'euros), dont 920 millions d'euros pour le portefeuille de Bolloré (Mediobanca, Groupe Socfin, ...) et 5,3 milliards d'euros pour le portefeuille de Vivendi (Telecom Italia, Mediaset).

Actifs agricoles**Groupe Socfin ¹²**

- Le Groupe Bolloré détient des participations minoritaires dans le Groupe Socfin, qui gère près de 200 000 hectares de plantations en Asie et en Afrique. Les résultats du 1er semestre sont en recul sensible en raison de la baisse des cours des matières premières (huile de palme -10 %, caoutchouc -20 %).

Société	Pays	Surfaces plantées (Hectares)	Résultats net (en millions d'euros)			Société	Pays	Surfaces plantées (Hectares)	Résultats net (en millions d'euros)		
			S1 2018	S1 2017	VARIATION				S1 2018	S1 2017	VARIATION
Socfindo	Indonésie	47 996	18,9	28,4	(33%)	Lac SRC	Liberia	12 301	(1,5)	1,7	na
Okomu	Nigéria	24 580	16,1	19,4	(17%)	Brabanta	Congo	4 237	(1,1)	(1,2)	na
Socapalm	Cameroun	33 753	10,1	13,7	(26%)	SAC	Sierra Leone	6 169	(1,6)	(3,2)	na
Ferme Suisse	Unité de raffinage							12 349	(2,7)	(3,9)	na
Safa Cameroun	Cameroun	9 771	0,9	2,7	(65%)	SGB	Côte d'Ivoire	24 133	2,5	11,1	(78%)
						SCC ¹³	Côte d'Ivoire		0,9	1,8	(49%)

Autres actifs agricoles

Le Groupe possède trois fermes en Géorgie et en Floride représentant 3 300 hectares. 35 millions de dollars américains d'investissement sont en cours pour convertir 1 800 hectares en oliveraies. Au 30 juin 2018, près de 1 300 hectares ont été plantés.

Le Groupe détient également 116 hectares de droits viticoles dans le Var.

¹² Données sociales avant retraitements IFRS. Les plantations du groupe Socfin sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Bolloré.

¹³ Non consolidé

6_ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

Les principaux évènements survenus entre la date de clôture et le 31 août, date du conseil d'administration de Financière de l'Odé, arrêtant les comptes du premier semestre sont les suivants :

Renforcement de la participation dans Vivendi

Depuis le début du mois d'août, la Financière de Larmor (détenue à 100 % par Bolloré) a acquis environ 0,8 % supplémentaire du capital de Vivendi, pour environ 200 millions d'euros.

Partenariat entre Blue Solutions et Daimler

Annonce en juillet 2018 d'un accord avec Daimler qui pourrait permettre d'équiper les bus eCitaro produits par Daimler de batteries Lithium Métal Polymère (LMP®) de Blue Solutions.

Dénouement de l'opération de couverture Fnac-Darty

Le 2 juillet 2018, Vivendi a opté pour un dénouement par livraison d'actions qui est intervenu le 10 juillet. Le 12 juillet, Vivendi a reçu le règlement de 267 millions d'euros correspondant au cours de couverture de 91 euros par action, pour un investissement initial, en mai 2016, de 159 millions d'euros, soit 54 euros par action.

Augmentation de capital de Vivendi

Le 19 juillet 2018, Vivendi a réalisé une augmentation de capital de 100 millions d'euros (y compris primes d'émission) souscrites dans le cadre du plan d'épargne groupe et plan à effet de levier.

Future évolution du capital d'Universal Music Group

Le Directoire de Vivendi a présenté au Conseil de surveillance le 27 juillet 2018 les conclusions de son analyse concernant l'évolution du capital d'Universal Music Group.

- Pour permettre à Universal Music Group d'amplifier sa valorisation, il a été décidé de céder jusqu'à 50 % de son capital à un ou plusieurs partenaires stratégiques.
- Une introduction en Bourse a été écartée à cause de sa complexité.

Cette opération devrait être lancée cet automne et pourrait s'étaler sur 18 mois.

Vivendi retiendra prochainement des banques pour procéder à cette recherche de partenaires stratégiques.

Vivendi définira « un prix de réserve » minimum pour l'entrée de partenaires au capital d'Universal Music Group.

Négociations exclusives avec Grupo Planeta pour l'acquisition d'Editis

Vivendi est entré en négociations exclusives avec Grupo Planeta pour l'acquisition de 100 % du capital d'Editis, deuxième groupe d'édition français détenu par Grupo Planeta. La valeur d'entreprise retenue est de 900 millions d'euros. En 2017, Editis a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 750 millions d'euros et un EBIT récurrent d'environ 60 millions d'euros.

Dans le cadre de ce projet, Vivendi et Grupo Planeta, groupe leader en Espagne et en Amérique latine dans les domaines de l'édition, des médias et de l'éducation, explorerait de nouvelles opportunités dans le secteur de l'édition.

Editis appuie son développement sur un portefeuille de marques éditoriales prestigieuses, sur des positions de leader en littérature, en éducation et référence, sur une force de diffusion et de distribution reconnue ainsi que sur la qualité des équipes. Editis compte plus de 50 maisons d'édition (parmi lesquelles Nathan, Bordas, Robert Laffont, Presses de la Cité, Julliard, XO, Plon, Perrin, Pocket, Belfond, Le cherche midi), un grand nombre d'auteurs reconnus et des projets éditoriaux de qualité.

L'acquisition d'Editis constituerait une nouvelle étape majeure dans la construction d'un groupe intégré centré sur les médias, les contenus et la communication.

La proximité des métiers respectifs des deux groupes, leur culture commune centrée sur la créativité et l'importance de leur savoir-faire en matière de gestion des talents seraient autant d'éléments de nature à faciliter l'intégration d'Editis. Au sein de Vivendi, Editis bénéficierait d'un écosystème unique pour attirer et fidéliser les meilleurs talents et enrichir le portefeuille de contenus du groupe. L'édition scolaire permettrait, en outre, à Vivendi de mieux connaître les jeunes générations.

Tout accord résultant de ces négociations serait soumis à la consultation préalable des instances représentatives du personnel concernées, à des due diligences confirmatoires et à la finalisation de la documentation définitive.

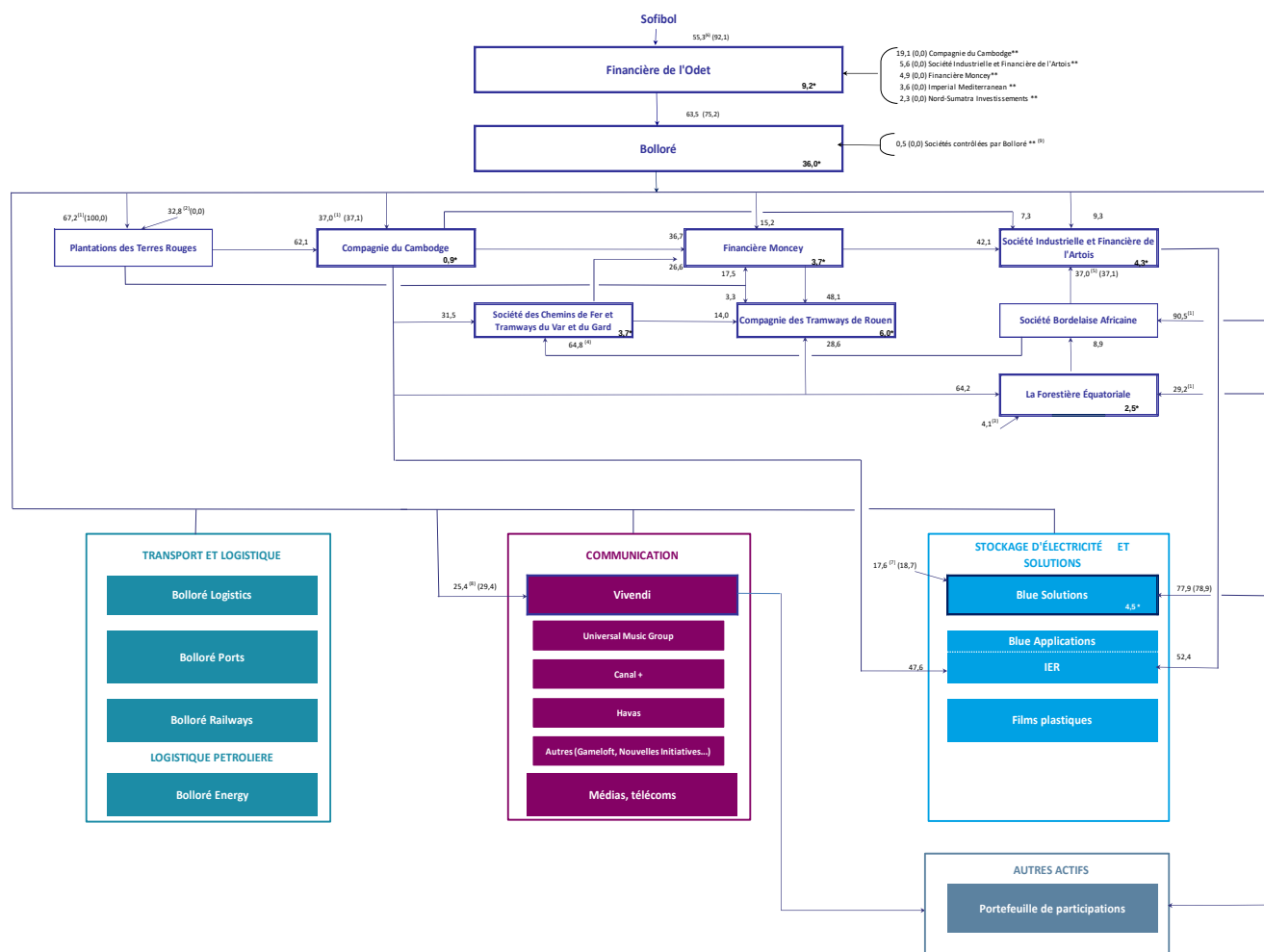
7_PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques financiers auxquels le Groupe pourrait être confronté sont exposés dans la note 8 des comptes consolidés résumés semestriels, à laquelle a été rajouté le risque des placements et le risque de contrepartie liés à l'intégration du Groupe Vivendi : la Note 10.2 sur les litiges en cours reprend désormais tous les litiges liés à l'activité de Vivendi.

8_PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La mise à jour des principales transactions avec les parties liées est fournie dans la note 13 des comptes consolidés semestriels.

9_ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2018



Par convention, les participations inférieures à 1 % ne sont pas mentionnées.

(1) Directement et indirectement par des filiales à 100 %.

(2) dont < 10,0 % par la Compagnie du Cambodge et 22,8 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois.

(3) 4,1 % par SFA filiale à 98,4 % de Plantations des Terres Rouges.

(4) 64,8 % par sa filiale directe à 53,4 % Socfrance.

(5) 30,2 % par la Société Bordelaise Africaine et 6,8 % par sa filiale directe à 53,4 %, Socfrance.

(6) dont 5,3 % par sa filiale directe à 99,5 % Compagnie de Guénolé.

(7) 17,6 % par Bolloré Participations.

(8) via Compagnie de Cornouaille, filiale à 100 % de Bolloré, qui a franchi le seuil de 25 % du capital de Vivendi en incluant 2,7 % de titres et 1,0 % d'options d'achat.

(9) Imperial Mediterranean, Société Bordelaise Africaine et Nord-Sumatra Investissements.

% (%) % du capital (% des voix en assemblée générale, si différent)

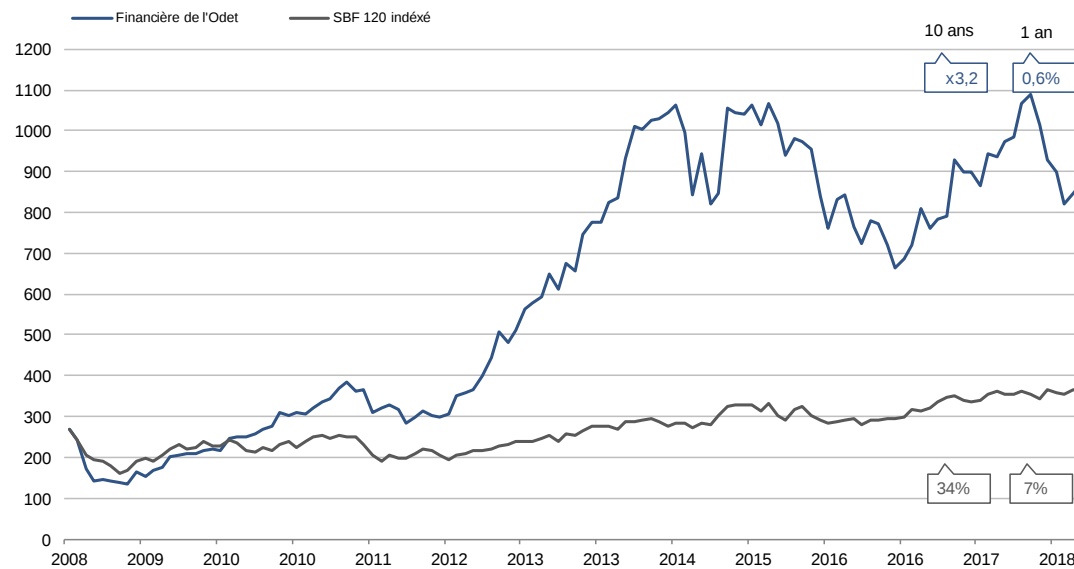
* Pourcentage du capital hors Groupe

** Contrôlée par Bolloré

 Sociétés cotées

10_ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Cours en euros, en moyenne mensuelle.
Au 31 Août 2018



SOMMAIRE COMPTES CONSOLIDES RESUMES SEMESTRIELS

Etats financiers	p. 25
Notes annexes aux états financiers	p. 31

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros et arrondis à la décimale la plus proche. De façon générale, les valeurs présentées dans les comptes consolidés et Annexes aux comptes consolidés sont arrondies à la décimale la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ÉTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	NOTES	Jun 2018	Jun 2017 ⁽¹⁾	Décembre 2017 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	5.1 - 5.2	10 868,8	7 041,2	18 290,3
Achats et charges externes	5.3	(7 601,0)	(4 596,3)	(12 480,0)
Frais de personnel	5.3	(2 209,3)	(1 684,2)	(3 942,0)
Amortissements et provisions	5.3	(650,9)	(345,0)	(939,4)
Autres produits opérationnels	5.3	281,8	139,9	268,4
Autres charges opérationnelles	5.3	(161,5)	(185,5)	(234,5)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles	5.3 - 7.2	15,1	38,2	151,0
Résultat opérationnel	5.1 - 5.2 - 5.3	543,0	408,3	1 113,8
Coût net du financement	7.1	(66,5)	(62,9)	(130,9)
Autres produits financiers	7.1	2 119,2	436,5	700,0
Autres charges financières	7.1	(1 679,2)	(199,2)	(455,2)
Résultat financier	7.1	373,5	174,4	113,9
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	7.2	18,9	45,6	115,5
Impôts sur les résultats	12	(334,8)	(150,9)	699,7
Résultat net consolidé		600,6	477,4	2 042,9
Résultat net consolidé, part du Groupe		48,5	172,5	366,7
Intérêts minoritaires		552,1	304,9	1 676,2

Résultat par action ⁽²⁾ (en euros) :

9.2

	Jun 2018	Jun 2017 ⁽¹⁾	Décembre 2017 ⁽¹⁾
Résultat net part du Groupe :			
- de base	11,42	40,65	86,39
- dilué	11,42	40,65	85,73

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes

(2) Hors titres d'autocontrôle

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Juin 2018	Juin 2017 (1)	Décembre 2017 (1)
Résultat net consolidé de la période	600,6	477,4	2 042,9
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	286,6	(573,0)	(1 123,3)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽²⁾	2,3	437,0	1 085,0
Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement ⁽³⁾	(87,7)	(69,4)	(173,7)
Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement	201,2	(205,4)	(212,0)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽²⁾	(704,5)		
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées comptabilisés en capitaux propres	(6,0)	(0,6)	31,7
Pertes et gains actuariels des entités en équivalence comptabilisés en capitaux propres	(2,8)	0,2	3,8
Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement	(713,3)	(0,4)	35,5
Résultat global	88,5	271,6	1 866,4
Dont :			
- part du Groupe	(194,0)	291,8	579,6
- part des minoritaires	282,5	(20,2)	1 286,8
dont impôt en autres éléments du résultat global :			
- sur éléments recyclables en résultat en résultat net	0,4	4,7	(0,5)
- sur éléments non recyclables en résultat net	(0,2)	0,1	(14,1)

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Voir Note 7.3 - Autres actifs financiers.

(3) Variation du résultat global des titres mis en équivalence : essentiellement impact de la conversion et de la mise à la juste valeur des éléments recyclables en résultat - Voir Variation des capitaux propres consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	NOTES	30/06/2018	31/12/2017 (1)
Actif			
<i>Goodwill</i>	6.1	14 260,3	13 959,0
Autres immobilisations incorporelles	6.2 - 5.1	10 011,7	9 931,5
Immobilisations corporelles	6.3 - 5.1	2 924,8	3 108,2
Titres mis en équivalence	7.2	4 484,8	4 574,3
Autres actifs financiers non courants	7.3	5 293,2	7 825,9
Impôts différés	-	812,6	727,5
Autres actifs non courants	-	680,3	523,2
Actifs non courants		38 467,7	40 649,6
Stocks et en-cours	-	908,7	1 171,4
Clients et autres débiteurs	-	6 866,2	7 152,5
Impôts courants	-	444,3	455,1
Autres actifs financiers courants	7.3	1 117,6	109,1
Autres actifs courants	-	726,5	535,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4	3 706,0	3 098,7
Actifs courants		13 769,3	12 522,0
Total Actif		52 237,0	53 171,6
Passif			
Capital		105,4	105,4
Primes liées au capital		87,7	87,7
Réserves consolidées		3 648,6	3 958,4
Capitaux propres, part du Groupe		3 841,7	4 151,5
Intérêts minoritaires		22 553,5	24 377,2
Capitaux propres	9.1	26 395,2	28 528,7
Dettes financières non courantes	7.5	8 293,9	7 156,9
Provisions pour avantages au personnel	10	914,5	907,2
Autres provisions non courantes	10	966,9	945,2
Impôts différés	-	2 567,3	2 338,3
Autres passifs non courants	-	339,5	475,4
Passifs non courants		13 082,1	11 823,0
Dettes financières courantes	7.5	1 510,1	1 084,7
Provisions courantes	10	387,6	437,2
Fournisseurs et autres créditeurs	-	9 969,0	10 583,4
Impôts courants	-	282,1	236,6
Autres passifs courants	-	610,9	478,0
Passifs courants		12 759,7	12 819,9
Total Passif		52 237,0	53 171,6

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	NOTES	Juin 2018	Juin 2017	Décembre 2017
			(1)	(1)
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net part du Groupe		48,5	172,5	366,7
Part des intérêts minoritaires		552,1	304,9	1 676,2
Résultat net consolidé		600,6	477,4	2 042,9
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :				
- élimination des amortissements et provisions		636,0	535,8	812,4
- élimination de la variation des impôts différés		107,9	(12,8)	(376,1)
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité		(595,9)	(58,3)	(360,5)
- élimination des plus ou moins-values de cession		9,8	(217,6)	(243,7)
Autres retraitements :				
- coût net du financement		66,5	63,0	130,9
- produits des dividendes reçus		(15,6)	(14,8)	(30,0)
- charges d'impôts sur les sociétés		234,2	(37,2)	(114,4)
Dividendes reçus :				
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		7,7	6,7	44,5
- dividendes reçus des sociétés non consolidées		17,7	14,4	30,2
Impôts sur les sociétés décaissés		(209,2)	(45,7)	14,5
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :		(436,8)	(254,9)	112,6
- dont stocks et en-cours		(9,2)	6,0	44,3
- dont dettes		(468,3)	(319,2)	500,7
- dont créances		40,7	58,3	(432,4)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		422,9	456,0	2 063,3
Flux d'investissement				
Décaissements liés à des acquisitions :				
- immobilisations corporelles		(257,3)	(251,1)	(709,9)
- immobilisations incorporelles		(196,5)	(174,6)	(350,1)
- immobilisations du domaine concédé		(9,8)	(25,8)	(42,8)
- titres et autres immobilisations financières		(268,9)	(46,7)	(122,6)
Encaissements liés à des cessions :				
- immobilisations corporelles		4,7	9,8	23,0
- immobilisations incorporelles		4,9	(10,3)	0,1
- titres		1 499,7	4,4	35,4
- autres immobilisations financières		164,8	474,9	888,1
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie		(44,8)	3 458,4	3 405,6
- dont incidence de l'entrée de Vivendi dans le périmètre			3 494,8	3 494,8
Flux nets de trésorerie sur investissements		896,8	3 439,0	3 126,8
Flux de financement				
Décaissements :				
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(4,2)	(4,2)	(4,2)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution		(521,2)	(492,2)	(571,7)
- remboursements des dettes financières	7.5	(291,4)	(902,5)	(3 285,2)
- acquisition d'intérêts minoritaires et d'actions d'autocontrôle		(1 759,5)	(15,0)	(1 722,5)
Encaissements :				
- augmentation de capital		76,7	1,1	149,1
- subventions d'investissements		3,4	0,6	8,2
- augmentation des dettes financières	7.5	1 862,4	980,3	2 027,1
- cession aux minoritaires et d'actions d'autocontrôle		15,9	16,5	2,9
Intérêts nets décaissés		(61,5)	(32,9)	(113,3)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		(679,4)	(448,3)	(3 509,6)
Incidence des variations de cours des devises		(22,0)	(59,7)	(103,0)
Autres		(0,2)	(0,1)	(0,1)
Variation de la trésorerie		618,1	3 386,9	1 577,4
Trésorerie à l'ouverture ⁽²⁾		2 772,5	1 195,1	1 195,1
Trésorerie à la clôture ⁽²⁾		3 390,6	4 582,0	2 772,5

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Voir note 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette.

Flux nets de l'activité

Les autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité comprennent principalement les réévaluations des titres détenus par Vivendi (Spotify et Ubisoft avant cession) pour -512,3 millions d'euros.

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) augmente de 436,8 millions d'euros par rapport à décembre 2017. Les principales variations sont détaillées ci-dessous :

- Le BFR du secteur Communication augmente de 375,2 millions d'euros principalement chez Vivendi en raison de la bonne activité constatée notamment chez UMG et de la variation défavorable du BFR d'Havas dont la génération de flux de trésorerie est saisonnière ;
- Le BFR du secteur Transport et Logistique est en hausse de 52,4 millions d'euros.

Flux nets d'investissements

Les flux de décaissements d'investissements financiers représentent essentiellement l'acquisition des actifs financiers de gestion de trésorerie de Vivendi.

Les encaissements liés à des cessions de titres sont majoritairement dus à la cession des titres Ubisoft (voir note 1 - Faits marquants).

Flux nets de financement

Les flux d'émission et de remboursement d'emprunts sont essentiellement liés à la gestion courante du financement du Groupe au niveau de Bolloré SA (émissions : 834,0 millions d'euros / remboursements : -149,4 millions d'euros) et Compagnie de Cornouaille (émissions : 798,5 millions d'euros).

Les émissions d'emprunts incluent principalement des financements adossés à des titres Vivendi pour 798,5 millions d'euros chez Compagnie de Cornouaille. L'augmentation de dettes financière pour 834,0 millions d'euros chez Bolloré SA s'apparente à des tirages de diverses lignes de crédit (voir note 7.5 - Endettement financier).

Les décaissements liés à l'acquisition d'intérêts minoritaires et d'actions d'autocontrôle concernent essentiellement l'achat par Compagnie de Cornouaille d'actions Vivendi pour -1 738,8 millions d'euros.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions hors autocontrôle (1)	Capital	Primes	Titres d'auto- contrôle	Juste valeur des actifs financiers recyclable non recyclable	Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres au 1er janvier 2017	4 244 911	105,4	87,7	(169,5)	1 097,8	(33,5)	(49,1)	2 562,3	3 601,1	4 638,7	8 239,8
Transactions avec les actionnaires	0	0,0	0,0	0,6	(4,1)	0,0	0,7	(14,0)	10,5	(6,3)	20 035,0
Dividendes distribués								(4,2)	(4,2)	(148,2)	(152,4)
Palements fondés sur des actions								4,1	4,1	15,7	19,8
Variations de périmètre ⁽²⁾				0,6	(4,1)		0,3	(0,3)	0,4	20 176,7	20 173,6
Autres variations							0,4	(13,7)	10,2	(2,9)	(6,0)
Eléments du résultat global					196,0	0,0	(76,5)	(0,2)	172,5	(20,2)	271,6
Résultat de la période									172,5	304,9	477,4
Variation des éléments recyclables en résultat											
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées						(60,1)			(60,1)	(512,9)	(573,0)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽³⁾					218,1				218,1	218,9	437,0
Autres variations du résultat global ⁽⁴⁾					(22,1)	(16,4)			(38,5)	(30,9)	(69,4)
Variation des éléments non recyclables en résultat											
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées							(0,3)		(0,3)	(0,3)	(0,6)
Pertes et gains actuariels des entités en équivalence							0,1		0,1	0,1	0,2
Capitaux propres au 30 juin 2017 ⁽⁵⁾	4 244 911	105,4	87,7	(168,9)	1 289,7	0,0	(109,3)	(63,3)	2 745,3	3 886,6	28 546,4
Capitaux propres au 1er janvier 2017	4 244 911	105,4	87,7	(169,5)	1 097,8	(33,5)	(49,1)	2 562,3	3 601,1	4 638,7	8 239,8
Transactions avec les actionnaires	0	0,0	0,0	0,5	(5,0)	4,9	(2,1)	(27,5)	(29,2)	18 451,7	18 422,5
Augmentation de capital									0,0		0,0
Dividendes distribués								(4,2)	(4,2)	(195,6)	(199,8)
Palements fondés sur des actions								6,9	6,9	29,1	36,0
Variations de périmètre ⁽²⁾				0,5	(5,0)		3,3	11,6	(28,2)	18 629,6	18 611,8
Autres variations							1,6	(13,7)	(2,0)	(11,4)	(25,5)
Eléments du résultat global					355,9	(146,9)	3,9	366,7	579,6	1 286,8	1 866,4
Résultat de l'exercice									366,7	1 676,2	2 042,9
Variation des éléments recyclables en résultat											
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées						(117,3)			(117,3)	(1 006,0)	(1 123,3)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽³⁾					380,4				380,4	704,6	1 085,0
Autres variations du résultat global ⁽⁴⁾					(24,5)	(29,6)			(54,1)	(119,6)	(173,7)
Variation des éléments non recyclables en résultat											
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées							3,8		3,8	27,9	31,7
Pertes et gains actuariels des entités en équivalence							0,1		0,1	3,7	3,8
Capitaux propres au 31 décembre 2017 ⁽⁵⁾	4 244 911	105,4	87,7	(169,0)	1 448,7	(175,5)	(47,3)	2 901,5	4 151,5	24 377,2	28 528,7
Impact IFRS 9 ⁽⁶⁾					(1 412,4)	1 362,3		48,1	(2,0)	(10,5)	(12,5)
Capitaux propres au 1er janvier 2018 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	4 244 911	105,4	87,7	(169,0)	36,3	1 362,3	(175,5)	(47,3)	2 949,6	24 366,7	28 516,2
Transactions avec les actionnaires	0	0,0	0,0	0,4	1,3	(11,4)	(44,8)	(9,1)	(50,2)	(113,8)	(2 095,7)
Augmentation de capital									0,0		0,0
Dividendes distribués								(4,2)	(4,2)	(568,7)	(572,9)
Palements fondés sur des actions								2,7	2,7	10,7	13,4
Variations de périmètre ⁽²⁾				0,4	1,3	(11,4)	(44,0)	(9,1)	(46,9)	(1 539,7)	(1 649,4)
Autres variations							(0,8)	(1,8)	(2,6)	2,0	(0,6)
Eléments du résultat global					(7,2)	(265,2)	30,9	(1,0)	48,5	(194,0)	88,5
Résultat de l'exercice									48,5	552,1	600,6
Variation des éléments recyclables en résultat											
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées						34,4			34,4	252,2	286,6
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽³⁾					(0,4)				(0,4)	2,7	2,3
Autres variations du résultat global ⁽⁴⁾					(6,8)	(3,5)			(10,3)	(77,4)	(87,7)
Variation des éléments non recyclables en résultat											
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽³⁾						(265,2)			(265,2)	(439,3)	(704,5)
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées							(0,7)		(0,7)	(5,3)	(6,0)
Pertes et gains actuariels des entités en équivalence							(0,3)		(0,3)	(2,5)	(2,8)
Capitaux propres au 30 juin 2018	4 244 911	105,4	87,7	(168,6)	30,4	1 085,7	(189,4)	(57,4)	2 947,9	22 553,5	26 395,2

(1) Voir note 9.1 - Capitaux propres

(2) En 2017, entrée des intérêts minoritaires de Vivendi à la juste valeur, suite à l'entrée de périmètre de Vivendi au 26 avril 2017, pour 20 142,2 millions d'euros au 30 juin 2017 et au 31 décembre, suite aux travaux d'allocation du prix d'acquisition (Note 3 - Comparabilité des comptes et Note 4.1.2 - Variations de périmètre de l'exercice 2017) et, au 31 décembre 2017, impact de l'offre de rachat de Havas pour (1 600,8) millions d'euros. Au premier semestre 2018, essentiellement impact du rachat d'actions Vivendi pour (1 738,8) millions d'euros. Voir Note 1 - Faits marquants.

(3) Voir note 7.3 - Autres actifs financiers

(4) Principalement variation du résultat global des titres mis en équivalence : impact de la conversion et de la mise à la juste valeur. A noter que les réserves recyclables de Mediobanca n'ont pas été reclassées au 1er janvier 2018 (elles s'élevaient à 56 millions d'euros) car la société n'a pas encore appliqué la norme IFRS 9, en raison de sa date de clôture décalée.

(5) Retraité de IFRS 15 et de l'allocation définitive du PPA Vivendi. Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(6) Impact de la mise en application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018. Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOMMAIRE DETAILLE DES NOTES ANNEXES

Note 1 - Faits marquants du semestre.....	32
Note 2 - Principes comptables généraux	33
2.1 - Évolutions normatives	33
2.2 - Recours à des estimations	35
Note 3 - Comparabilité des comptes.....	35
3.1 - Tableaux de passage synthétiques entre résultats semestriels et annuels comparables publiés et retraités.....	36
3.2 - Tableaux de passage synthétiques des bilans consolidés comparables publiés et retraités	37
Note 4 - Périmètre de consolidation	38
4.1 - Principales variations de périmètre	38
Note 5 - Données liées à l'activité.....	40
5.1 - Informations sur les secteurs opérationnels	40
5.2 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants.....	41
5.3 - Résultat opérationnel	42
Note 6 - Immobilisations corporelles, incorporelles et contrats de concession.....	43
6.1 - Goodwill	43
6.2 - Autres immobilisations incorporelles	43
6.3 - Immobilisations corporelles	44
6.4- Contrats de concession.....	45
Note 7 - Structure financière et coûts financiers	45
7.1 - Résultat financier	45
7.2 - Titres mis en équivalence	46
7.3 - Autres actifs financiers	49
7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette.....	50
7.5 - Endettement financier	51
Note 8 - Informations relatives aux risques de marché.....	53
8.1 - Informations sur les risques	53
8.2 - Instruments financiers dérivés.....	54
Note 9 - Capitaux propres et résultat par action.....	55
9.1 - Capitaux propres.....	55
9.2 - Résultat par action	55
Note 10 - Provisions et litiges	56
10.1 - Provisions	56
10.2 - Litiges en cours.....	56
Note 11 - Charges et avantages du personnel.....	63
11.1 - Transactions dont le paiement est fondé sur des actions.....	63
Note 12 - Impôts	64
12.1 - Analyse de la charge d'impôt.....	64
Note 13 - Transactions avec les parties liées	65
Note 14 - Événements postérieurs à la clôture	66

Financière de l'Odét est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est à Odét, 29 500 Ergué Gabéric. Le siège administratif se situe 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92 811 Puteaux. La société est cotée à Paris.

La société Financière de l'Odét est consolidée dans les comptes consolidés de Bolloré Participations.

Les comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration du 31 août 2018.

Note 1 - Faits marquants du semestre

Renforcement de la participation du Groupe dans Vivendi

Le Groupe Financière de l'Odét, qui détenait 34,7 millions d'options d'achat d'actions Vivendi, a exercé, le 16 février 2018, 21,4 millions d'options représentant 1,7 % du capital de Vivendi, au prix d'exercice moyen de 16,57 euros, préalablement fixé en octobre 2016.

À l'issue de cet exercice, le Groupe Financière de l'Odét détient encore 13,3 millions d'options d'achat donnant droit à autant d'actions Vivendi, exerçables à tout moment à un prix d'exercice moyen de 21,10 euros jusqu'au 25 juin 2019.

Par ailleurs, 61 millions d'actions supplémentaires ont été acquises sur le marché pour 1 283 millions d'euros, portant la détention dans Vivendi au 30 juin 2018 à 21,5 % du capital total. En tenant compte des 34,7 millions d'actions en prêt et des 13 millions de calls, le Groupe détient à fin juin 2018, 25,4 % du capital de Vivendi et 29,5 % des droits de vote.

Cession de la participation dans Ubisoft

Le 20 mars 2018, le Groupe a annoncé la cession de la totalité de sa participation de 27,27 % dans Ubisoft au prix de 66 euros par action pour un montant de 2 milliards d'euros. Cette participation avait été acquise au cours des trois dernières années par Vivendi pour un montant de 794 millions d'euros.

Le 23 mars 2018, le Groupe a encaissé 1 511 millions d'euros dans le cadre de cette cession. Le solde du produit de cession restant à encaisser est de 501 millions d'euros au titre de la vente à terme du solde de la participation dans Ubisoft. Dans le bilan consolidé au 30 juin 2018, les titres non cédés ont été reclassés en actifs financiers courants, pour le montant de la vente à terme.

Dans le compte de résultat consolidé du premier semestre 2018, seule la réévaluation de la participation entre le 1er janvier et le 20 mars 2018 (56 millions d'euros) est comptabilisée, conformément à la nouvelle norme IFRS 9, appliquée à compter du 1er janvier 2018. Le solde de la plus-value correspond à la réévaluation de la participation jusqu'au 31 décembre 2017, qui était comptabilisée en « autres charges et produits directement comptabilisés en capitaux propres » au 31 décembre 2017, conformément à l'ancienne norme IAS 39, et a été reclassé dans les réserves consolidées au 1er janvier 2018 lors de la première application de la norme IFRS 9. Elle aurait été comptabilisée en résultat lors de la cession qui est intervenue au cours du semestre, selon la norme IAS 39 applicable jusqu'au 31 décembre 2017.

Cession de la participation dans Fnac Darty

Le 16 janvier 2018, le Groupe a conclu une opération de couverture afin de protéger la valeur de sa participation de 11 % dans le capital de Fnac Darty. La couverture a été réalisée au moyen d'un instrument de gré à gré combinant une vente à terme, sur la base d'un prix de référence de 91 euros par action, et un prêt d'actions avec placement sur le marché. Au terme, le Groupe conservait la possibilité d'un dénouement en numéraire ou par livraison d'actions.

Le 2 juillet 2018, le Groupe a opté pour un dénouement par livraison d'actions qui est intervenu le 10 juillet. Le 12 juillet 2018, le Groupe a reçu le règlement de 267 millions d'euros correspondant au cours de couverture de 90,61 euros par action. Dans le bilan consolidé au 30 juin 2018, les titres ont été reclassés en actifs financiers courants, pour le montant de la vente à terme.

Résiliation du contrat de concession Autolib'

Fin juin 2018, le Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole (SMA) a annoncé sa volonté de mettre fin de manière anticipée au contrat de délégation de service public de location de voitures électriques en auto-partage que le Groupe opérait depuis 2011 à Paris et dans une centaine de communes de son agglomération.

La rupture du contrat de concession a été notifiée le 25 juin 2018 par le SMA et le service progressivement arrêté entre le 25 juin et le 31 juillet 2018.

Le Groupe a comptabilisé dans ses états financiers semestriels, les conséquences estimées de cette rupture.

Dividendes Bolloré SA

Solde du dividende 2017 Bolloré SA

L'Assemblée Générale de Bolloré SA du 1^{er} juin 2018 a décidé le versement du solde du dividende 2017 de 0,04 euro par action avec option de percevoir ce dividende en actions. 5 585 862 actions Bolloré SA ont été émises en date du paiement de ce solde, entraînant une augmentation de capital de Bolloré SA de 21,7 millions d'euros.

Le dividende total versé au titre de l'exercice 2017 s'élève à 0,06 euro par action en tenant compte de l'acompte versé en 2017.

Note 2 - Principes comptables généraux

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés semestriels résumés sont identiques à ceux utilisés par le Groupe pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 2 - Principes comptables généraux des états financiers consolidés de l'exercice 2017 ; sous réserve des éléments ci-dessous :

- application par le Groupe des normes comptables ou interprétations, présentées au paragraphe 2.1.1 - Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2018 ;
- application des spécificités de la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire".

Conformément à la norme IAS 34, ces états financiers n'incluent pas l'ensemble des notes requises dans les comptes annuels mais une sélection de notes explicatives. Ils doivent être lus en liaison avec les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017.

2.1 - Évolutions normatives

2.1.1 - Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2018

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application selon l'Union européenne : exercices ouverts à compter du :
IFRS 9 « Instruments financiers »	29/11/2016	01/01/2018
IFRS 15 « Produit des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients »	29/10/2016	01/01/2018
Interprétation IFRIC 22 « Transactions en devises étrangères et contrepartie anticipée »	08/12/2016	01/01/2018
Amendement à IAS 40 « Transferts d'immeubles de placement »	08/12/2016	01/01/2018
Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »	20/06/2016	01/01/2018
Améliorations des IFRS - cycle 2014-2016	08/12/2016	01/01/2017-01/01/2018
Clarification IFRS 15 « Comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients »	09/11/2017	01/01/2018

À l'exception des normes IFRS 9 et IFRS 15, l'impact des autres normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2018 n'est pas significatif sur les comptes du Groupe.

- IFRS 15 – Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » de manière rétrospective. Par conséquent, l'information présentée pour 2017 a été retraitée à des fins de comparaison. Toutefois, les impacts de l'application de la norme IFRS 15 restent d'incidence peu significative sur les états financiers consolidés du Groupe et sont présentés dans la note 3 - Comparabilité des comptes.

La norme IFRS 15 introduit de nouveaux principes de reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment s'agissant de l'identification des obligations de prestation ou de l'allocation du prix de transaction pour les contrats à éléments multiples, et modifie les analyses à mener sur les notions d'agent et de principal, ainsi que sur la prise en compte des contreparties variables.

Les travaux de revue des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires et d'identification des impacts liés à la norme IFRS 15 ont été menés au niveau de chacun des secteurs du Groupe, en tenant compte des différents métiers et des spécificités des contrats. Les impacts identifiés concernent les secteurs Communication et le Transport et Logistique.

Concernant le secteur Communication, les analyses ont été menées métier par métier au niveau du Groupe Vivendi pour une information détaillée, se reporter au rapport semestriel 2018 de Vivendi. Le principal sujet d'attention pour Vivendi concerne la comptabilisation des ventes de licences de propriété intellectuelle (œuvres musicales et audiovisuelles). Ces licences transfèrent au client, soit un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe au moment précis où la licence est octroyée (licence statique), soit un droit d'accès à la propriété intellectuelle telle qu'elle existe tout au long de la période couverte par la licence (licence dynamique).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque l'obligation de prestation promise au contrat est satisfaite (licence statique) ou à mesure qu'elle est satisfaite (licence dynamique), c'est-à-dire lorsque le vendeur a transféré les risques et avantages liés au droit d'utilisation/d'accès de la propriété intellectuelle et que le client a pris le contrôle de l'utilisation de/l'accès à la licence. Ainsi, le chiffre d'affaires des licences statiques est reconnu au moment précis où la licence est octroyée et lorsque le client peut utiliser et retirer les avantages de la licence. Le chiffre d'affaires des licences dynamiques est reconnu

progressivement, tout au long de la période couverte par la licence à partir du début de la période au cours de laquelle le client pourra utiliser la licence et en retirer les avantages.

Concernant le secteur Transport et Logistique, les principaux sujets d'attention concernent la reconnaissance du chiffre d'affaires en brut ou net pour les prestations de commission de transport dans lesquelles un tiers intervient et l'identification des obligations de performance. Dans le cas général, les travaux menés ont confirmé que le Groupe agissait en tant que principal sur les prestations de commission de transport. Le chiffre d'affaires, net des remises ristournes accordées le cas échéant, est comptabilisé sur la période au cours de laquelle le service est exécuté lors du transfert du contrôle au client.

Les principaux impacts d'application identifiés par le Groupe concernent la reconnaissance du chiffre d'affaires en brut ou en net après analyse des notions d'agent vs principal selon les critères d'IFRS 15 pour certaines prestations réalisées chez Bolloré Transport & Logistics (Transport), Havas (Publicité) et Gameloft (Jeux).

- IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments financiers et définit les règles en matière de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (y compris la dépréciation des créances clients) et de comptabilité de couverture. Elle remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation ». Le Groupe a appliqué ce changement de norme comptable au compte de résultat et au tableau du résultat global de l'exercice 2018 et a retraité son bilan d'ouverture au 1er janvier 2018. Voir note 3 - Comparabilité des comptes.

Ses principales incidences sur la comptabilisation par le Groupe des instruments financiers concernent le classement des actifs financiers. Ainsi, à partir du 1er janvier 2018, les actifs financiers sont classés dans les catégories « actifs financiers évalués au coût amorti », « actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Ce classement dépend du modèle économique de gestion des actifs financiers par l'entité et des conditions contractuelles permettant de déterminer si les flux de trésorerie sont seulement le paiement du principal et des intérêts (SPPI). Les actifs financiers comprenant un dérivé incorporé sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie sont SPPI.

La principale incidence matérielle pour le Groupe de l'application de cette norme concerne le choix de la classification comptable du portefeuille de participations, compte tenu de la suppression de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » dans laquelle ces participations étaient comptabilisées jusqu'au 31 décembre 2017 :

- pour certaines lignes de participations, principalement Ubisoft et Spotify, le Groupe a opté pour un classement dans la catégorie « juste valeur par le biais du résultat net » ; la différence entre la valeur comptable au 31 décembre 2017 et le coût d'entrée a été reclassée d'autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres, recyclables, en réserves de consolidation.
- pour les autres lignes de participations, le Groupe a opté pour un classement dans la catégorie « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en compte de résultat » ; la différence entre la valeur comptable au 31 décembre 2017 et le coût d'entrée a été reclassée d'autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres reclassés ultérieurement en compte de résultat, en autres charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres non reclassés ultérieurement en compte de résultat.

Les autres impacts de l'application de cette norme sont sans incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe. Au 1er janvier 2018, les capitaux propres consolidés ont été ajustés de l'impact cumulé de l'application de la norme IFRS 9 et les principaux impacts sont présentés dans la Note 3 - Comparabilité des comptes.

- À noter que le Groupe dispose d'une participation mise en équivalence dans Mediobanca (voir Note 7.2 - Titres mis en équivalence). Cette société, étant en exercice décalé et clôturant ses comptes annuels en juin, n'appliquera les normes IFRS 9 et IFRS 15 qu'à compter de l'exercice ouvert au 1er juillet 2018. Les incidences de ces normes pour Mediobanca ne figurent donc pas dans les présents états financiers.

2.1.2 - Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2018 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à date.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application selon l'IASB : exercices ouverts à compter du
Interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »	07/06/2017	01/01/2019
IFRS 17 « Contrats d'assurance »	18/05/2017	01/01/2021
Amendement à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »	12/10/2017	01/01/2019
Améliorations des IFRS - cycle 2015-2017	12/12/2017	01/01/2019

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application selon l'IASB : exercices ouverts à compter du
Amendement à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »	07/02/2018	01/01/2019
Amendements aux références du cadre conceptuel dans les normes IFRS	28/03/2018	01/01/2020

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 dont la date d'application est postérieure au 1er janvier 2018. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application selon l'Union européenne : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative »	26/03/2018	01/01/2019
IFRS 16 « Locations »	09/11/2017	01/01/2019

Le Groupe est en voie de finalisation des travaux relatifs à la mise en œuvre de ces nouvelles normes.

Concernant la norme IFRS 16 « Locations », les travaux d'identification des impacts ont été lancés et le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de cette norme sur le compte de résultat, le résultat global, le bilan, les flux de trésorerie (présentation) et le contenu des notes annexes aux états financiers consolidés est en cours. Les achats et ventes de droits d'accès et de droits d'utilisation de licences de propriété intellectuelle étant exclus du champ d'application de la norme IFRS 16, les principaux sujets d'attention concernent la comptabilisation des contrats de locations immobilières pour lesquels le Groupe est preneur et de certaines concessions.

2.2 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec IAS 34 amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en œuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée.

Note 3 - Comparabilité des comptes

Les variations de périmètre sont détaillées en note 4.1 - Principales variations de périmètre.

À noter que le Groupe consolidant Vivendi en intégration globale depuis le 26 avril 2017, le premier semestre 2017 n'intègre que 2 mois d'intégration globale contre 6 mois au premier semestre 2018.

Au cours du premier semestre 2018, le Groupe a appliqué les deux nouvelles normes suivantes et procédé à l'allocation définitive du *goodwill* de Vivendi.

Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Conformément aux dispositions de cette norme, le Groupe a appliqué ce changement de norme comptable au chiffre d'affaires de l'exercice 2017, les données présentées au titre de l'ensemble des périodes de 2018 et de 2017 sont ainsi comparables (se reporter à la Note 2.1 - Evolutions normatives).

Norme IFRS 9 – Instruments financiers

Conformément aux dispositions de cette norme, le Groupe a appliqué ce changement de norme comptable au compte de résultat et au tableau du résultat global de l'exercice 2018 et a retraité son bilan d'ouverture au 1er janvier 2018, les données présentées au titre de l'exercice 2017 ne sont donc pas comparables (se reporter à la Note 2.1 - Evolutions normatives).

Allocation définitive du prix d'acquisition de Vivendi

Conformément aux dispositions d'IFRS3, le Groupe a finalisé au cours du premier trimestre 2018, soit dans le délai d'un an postérieurement à la prise de contrôle de Vivendi, les travaux d'identification et d'allocation des actifs et passifs pour tenir compte principalement des effets de change liés au suivi des actifs et *Goodwill* en devises au niveau de Vivendi.

Les données relatives au compte de résultat 2017 et au bilan au 31 décembre 2017 ont été retraitées pour présenter des périodes comparables.

3.1 - Tableaux de passage synthétiques entre résultats semestriels et annuels comparables publiés et retraités

COMPTE DE RESULTAT IFRS DU PREMIER SEMESTRE 2017

<i>En millions d'euros</i>	Juin 2017 publié	IFRS 15	PPA Vivendi	Juin 2017 retraité
Chiffre d'affaires	7 055,8	(14,7)		7 041,2
Achats et charges externes	(4 610,9)	14,7		(4 596,3)
Frais de personnel	(1 684,2)			(1 684,2)
Amortissements et provisions	(311,3)		(33,7)	(345,0)
Autres produits et charges opérationnels	(45,6)			(45,6)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles	38,2			38,2
Résultat opérationnel	442,0	0,0	(33,7)	408,3
Coût net du financement	(62,9)			(62,9)
Autres produits et charges financiers	237,3			237,3
Résultat financier	174,4	0,0	0,0	174,4
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	45,6			45,6
Impôts sur les résultats	(161,4)		10,6	(150,9)
Résultat net consolidé	500,6	0,0	(23,2)	477,4
<i>Résultat net consolidé, part du Groupe</i>	<i>174,5</i>		<i>(2,0)</i>	<i>172,5</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>326,1</i>		<i>(21,2)</i>	<i>304,9</i>
Résultat net part du Groupe par action (en euros, hors titres d'auto-contrôle)				
- de base	41,10	0,00	(0,45)	40,65
- dilué	41,10	0,00	(0,45)	40,65

COMPTE DE RESULTAT IFRS DE L'EXERCICE 2017

<i>En millions d'euros</i>	Décembre 2017 publié	IFRS 15	PPA Vivendi	Décembre 2017 retraité
Chiffre d'affaires	18 325,1	(34,8)		18 290,3
Achats et charges externes	(12 497,6)	17,6		(12 480,0)
Frais de personnel	(3 942,0)			(3 942,0)
Amortissements et provisions	(947,8)		8,4	(939,4)
Autres produits et charges opérationnels	33,9			33,9
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles	151,0			151,0
Résultat opérationnel	1 122,6	(17,2)	8,4	1 113,8
Coût net du financement	(130,9)			(130,9)
Autres produits et charges financiers	244,8			244,8
Résultat financier	113,9	0,0	0,0	113,9
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	115,5			115,5
Impôts sur les résultats	723,6	6,2	(30,0)	699,8
Résultat net consolidé	2 075,6	(11,0)	(21,6)	2 042,9
<i>Résultat net consolidé, part du Groupe</i>	<i>369,1</i>	<i>(0,6)</i>	<i>(1,8)</i>	<i>366,7</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>1 706,5</i>	<i>(10,4)</i>	<i>(19,8)</i>	<i>1 676,2</i>
Résultat net part du Groupe par action (en euros, hors titres d'auto-contrôle)				
- de base	86,95	(0,14)	(0,42)	86,39
- dilué	86,29	(0,14)	(0,42)	85,73

3.2 - Tableaux de passage synthétiques des bilans consolidés comparables publiés et retraités

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)	31/12/2017 Publié	IFRS 15	PPA	31/12/17 Retraité	IFRS 9	01/01/18 Retraité
Actif						
Goodwill	14 430,7		(471,6)	13 959,0		13 959,0
Autres immobilisations incorporelles	10 290,2		(358,7)	9 931,5		9 931,5
Immobilisations corporelles	3 109,2		(1,0)	3 108,2		3 108,2
Titres mis en équivalence	4 587,3		(13,0)	4 574,3	(14,3)	4 560,0
Autres actifs financiers non courants	7 825,9		0,0	7 825,9	(80,9)	7 745,0
Impôts différés	721,3	6,2	0,0	727,5	2,3	729,8
Autres actifs non courants	523,2		0,0	523,2		523,2
Actifs non courants	41 487,7	6,2	(844,3)	40 649,6	(92,9)	40 556,7
Stocks et en-cours	1 170,9	0,5	0,0	1 171,4		1 171,4
Clients et autres débiteurs	7 153,0		(0,5)	7 152,5	(12,6)	7 139,9
Impôts courants	455,1		0,0	455,1		455,1
Autres actifs financiers courants	109,1		0,0	109,1		109,1
Autres actifs courants	534,9	0,3	0,0	535,2		535,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 098,7		0,0	3 098,7		3 098,7
Actifs courants	12 521,7	0,8	(0,5)	12 522,0	(12,6)	12 509,4
Total Actif	54 009,4	7,0	(844,8)	53 171,6	(105,5)	53 066,1
Passif						
Capital	105,4		0,0	105,4		105,4
Primes liées au capital	87,7		0,0	87,7		87,7
Réserves consolidées	4 001,5	(0,6)	(42,5)	3 958,4	(2,0)	3 956,4
Capitaux propres, part du Groupe	4 194,6	(0,6)	(42,5)	4 151,5	(2,0)	4 149,5
Intérêts minoritaires	25 101,0	(10,4)	(713,4)	24 377,2	(10,5)	24 366,7
Capitaux propres	29 295,6	(11,0)	(755,9)	28 528,7	(12,5)	28 516,2
Dettes financières non courantes	7 156,9		0,0	7 156,9		7 156,9
Provisions pour avantages au personnel	907,2		0,0	907,2		907,2
Autres provisions non courantes	945,3		(0,1)	945,2		945,2
Impôts différés	2 424,3		(86,0)	2 338,3		2 338,3
Autres passifs non courants	475,4		0,0	475,4	(93,0)	382,4
Passifs non courants	11 909,1	0,0	(86,1)	11 823,0	(93,0)	11 730,0
Dettes financières courantes	1 084,7		0,0	1 084,7		1 084,7
Provisions courantes	437,0		0,2	437,2		437,2
Fournisseurs et autres créditeurs	10 586,4		(3,0)	10 583,4		10 583,4
Impôts courants	236,6		0,0	236,6		236,6
Autres passifs courants	460,0	18,0	0,0	478,0		478,0
Passifs courants	12 804,7	18,0	(2,8)	12 819,9	0,0	12 819,9
Total Passif	54 009,4	7,0	(844,8)	53 171,6	(105,5)	53 066,1

Saisonnalité de l'activité

Les chiffres d'affaires et résultats opérationnels ont un caractère saisonnier et sont présentés en comparaison du semestre comparable et de l'année complète précédente.

Conformément aux principes comptables IFRS, le chiffre d'affaires est reconnu dans les mêmes conditions qu'à la clôture annuelle.

Note 4 - Périmètre de consolidation

4.1 - Principales variations de périmètre

4.1.1 - Variations de périmètre du premier semestre 2018

Entrée de périmètre du secteur Communication

Les acquisitions portées par le secteur Communication concernent notamment Paylogic, société de billetterie et de technologie associée, acquise par Vivendi Village le 16 avril 2018. Par ailleurs, Havas poursuit sa politique d'acquisitions ciblées et continue de se renforcer dans certaines expertises ou dans certaines zones géographiques. Ainsi, au premier semestre 2018, Havas a réalisé deux acquisitions : DAA (Deekeling Arndt Advisors), agence spécialisée en relations publiques basée en Allemagne, et M&Consultancy, agence londonienne spécialisée dans la santé.

Effet global des acquisitions de la période

Le montant des écarts d'acquisition provisoires, engagements de rachat de minoritaires compris, concernant les acquisitions de la période, s'élève à 74,5 millions d'euros et porte principalement sur le secteur Communication. Les travaux d'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs seront finalisés dans le délai d'un an autorisé par la norme.

4.1.2 - Variations de périmètre de l'exercice 2017

Entrée de périmètre de Vivendi

Au regard de l'analyse menée, consécutivement à l'Assemblée Générale de Vivendi du 25 avril 2017, par le Groupe Financière de l'Odéon des autres faits et circonstances qui indiquent sa capacité de diriger les activités pertinentes de Vivendi, le Groupe a considéré que les conditions du contrôle au sens d'IFRS 10 étaient remplies. La participation dans Vivendi, préalablement mise en équivalence depuis le 7 octobre 2016, a été consolidée par intégration globale à compter du 26 avril 2017.

Au 31 décembre 2017, le Groupe Financière de l'Odéon détient 15,2% du capital total de Vivendi soit 15,6% hors actions d'autocontrôle.

La prise de contrôle a été traitée selon les dispositions de la norme IFRS 3 révisée et le Groupe a choisi de constater un goodwill complet, les intérêts minoritaires ayant été valorisés sur la base du cours de bourse à la date de prise de contrôle. La participation antérieurement détenue dans Vivendi a été réévaluée au cours de bourse à la même date et les éléments recyclables du résultat global ont été constatés en résultat. Un montant de 232,2 millions d'euros a été constaté en résultat financier à ce titre en 2017.

L'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs en date de prise de contrôle a été confiée à un expert indépendant.

Les actifs incorporels identifiés, conformément à IAS 38 et selon la pratique communément observée dans ces secteurs d'activité, correspondent principalement à des marques, des catalogues musicaux, des contrats avec les artistes, des relations clients (notamment base d'abonnés Canal+, etc.), etc... Ces actifs ont été évalués par actualisation de flux de redevances pour les marques et selon la méthode des recettes excédentaires (dite « multi-period excess earnings ») pour les catalogues musicaux, les contrats avec les artistes et les relations clients. Les actifs incorporels sont amortis sur des durées d'utilité comprises entre 7 et 20 ans et génèrent un amortissement annuel d'environ 300 millions d'euros.

Le portefeuille de titres a été évalué à la juste valeur. Les autres actifs ont été évalués à leur valeur nette comptable, celle-ci étant représentative de leur juste valeur.

La participation a été consolidée par intégration globale à compter de la prise de contrôle et un goodwill complet définitif a été constaté pour un montant de 11 722,1 millions d'euros (voir Note 6.1 - Goodwill).

Valeur nette comptable des principaux actifs et passifs en date de prise de contrôle (ou juste valeur)

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Impact de la mise à la juste valeur	Juste valeur	(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Impact de la mise à la juste valeur	Juste valeur
<i>Goodwill</i>	10 705,1	1 017,0	11 722,1	Total Capitaux propres	18 997,1	4 847,7	23 844,8
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 947,7	6 920,9	9 868,6	Dettes financières	3 524,2		3 524,2
Titres mis en équivalence	4 464,6	(998,6)	3 466,0	Provisions	2 052,6		2 052,6
Autres actifs financiers	5 227,8		5 227,8	Impôts différés nets	22,2	2 091,6	2 113,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 619,4		3 619,4	BFR net	2 368,5		2 368,5
Total Actif	26 964,6	6 939,3	33 903,9	Total Passif	26 964,6	6 939,3	33 903,9

Autres entrées de périmètre

Communication : Groupe Havas

Au cours du premier semestre 2017, Havas a acquis 100% de l'agence A79, première agence digitale indépendante de France. Cette agence, pluri-digitale, accompagne ses clients dans la mise en place de stratégies de communication, d'achat d'espace, de suivi et d'optimisation des campagnes online. Havas a également pris le contrôle à 58,02% de Sorento, agence indienne de communication santé et bien-être. En décembre 2016, Havas a acquis 60% de Mr Smith, une agence néo-zélandaise spécialisée dans la stratégie de marques et de canaux de distribution, la création et la production de contenus pour tout type de plateforme, la programmation et le média planning. Cette entité est consolidée pour la première fois au premier semestre 2017.

Au second semestre 2017, Havas a notamment acquis 100% de l'agence « The 88 » basée à New York. Cette agence digitale et sociale intervient dans le conseil en stratégie, en création, en influence, en couverture d'événements et en gestion de médias sociaux dans l'univers de la mode, du lifestyle et pour les marques grand public. Havas a également pris le contrôle à 100% de « So What Global », agence de communication santé basée au Royaume-Uni. Par ailleurs, Havas a pris une part majoritaire à hauteur de 60% dans le capital de Blink, une des principales agences de médias sociaux spécialisée dans le contenu et la gestion des conversations entre consommateurs et marques. Elle accompagne également les clients dans le suivi, la compréhension et la gestion de leur présence dans les médias sociaux.

Compte tenu des engagements de compléments de prix et rachats d'intérêts minoritaires, le montant total des écarts d'acquisition est provisoirement estimé à 39,2 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Effet global des acquisitions de la période

Le montant des écarts d'acquisition, engagements de rachat de minoritaires compris, concernant les acquisitions de l'exercice 2017, s'élève à 11 774,2 millions d'euros et concerne principalement l'entrée de périmètre du Groupe Vivendi et les acquisitions du Groupe Havas.

Note 5 - Données liées à l'activité**5.1 - Informations sur les secteurs opérationnels****5.1.1 - Informations par secteur opérationnel**

<i>(en millions d'euros)</i>	Transport et logistique	Logistique pétrolière	Communication	Stockage d'électricité et solutions	Autres activités	Eliminations intersecteurs	Total consolidé
En Juin 2018							
<i>Ventes de biens</i>	4,6	1 223,6	2 649,8	116,5	11,7	0,0	4 006,2
<i>Prestations de services</i>	2 910,4	19,1	3 834,1	39,6	1,0	0,0	6 804,2
<i>Produits des activités annexes</i>	31,7	17,1	3,9	5,2	0,5	0,0	58,4
Chiffre d'affaires externe	2 946,7	1 259,8	6 487,8	161,3	13,2	0,0	10 868,8
Chiffre d'affaires intersecteurs	12,4	0,9	3,7	3,7	29,9	(50,6)	0,0
Chiffre d'affaires	2 959,1	1 260,7	6 491,5	165,0	43,1	(50,6)	10 868,8
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(106,1)	(12,2)	(406,1)	(120,1)	(6,4)	0,0	(650,9)
Résultat opérationnel sectoriel (1)	254,9	11,2	370,3	(77,1)	(16,3)	0,0	543,0
Investissements corporels et incorporels	111,6	18,5	289,7	32,2	3,8	0,0	455,8
En Juin 2017 (2)							
<i>Ventes de biens</i>	3,6	1 024,5	983,6	104,7	9,7	0,0	2 126,1
<i>Prestations de services</i>	2 700,9	19,7	2 080,5	41,4	1,2	0,0	4 843,7
<i>Produits des activités annexes</i>	50,6	15,3	2,0	2,9	0,6	0,0	71,4
Chiffre d'affaires externe	2 755,1	1 059,5	3 066,1	149,0	11,5	0,0	7 041,2
Chiffre d'affaires intersecteurs	8,1	1,6	2,1	3,1	27,9	(42,8)	0,0
Chiffre d'affaires	2 763,2	1 061,1	3 068,2	152,1	39,3	(42,8)	7 041,2
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(94,0)	(5,0)	(182,7)	(58,7)	(4,6)	0,0	(345,0)
Résultat opérationnel sectoriel (1)	246,1	9,5	246,7	(79,2)	(14,8)	0,0	408,3
Investissements corporels et incorporels	119,8	27,8	193,5	86,1	7,2	0,0	434,4
En Décembre 2017 (2)							
<i>Ventes de biens</i>	10,8	2 089,4	4 025,6	228,2	17,6	0,0	6 371,6
<i>Prestations de services</i>	5 553,0	42,6	6 090,4	78,2	2,2	0,0	11 766,4
<i>Produits des activités annexes</i>	102,5	30,0	11,1	7,5	1,2	0,0	152,3
Chiffre d'affaires externe	5 666,3	2 162,0	10 127,1	313,9	21,0	0,0	18 290,3
Chiffre d'affaires intersecteurs	18,0	2,7	8,7	10,5	58,6	(98,5)	0,0
Chiffre d'affaires	5 684,3	2 164,7	10 135,8	324,4	79,6	(98,5)	18 290,3
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(214,5)	(9,8)	(599,7)	(102,4)	(13,0)	0,0	(939,4)
Résultat opérationnel sectoriel (1)	490,8	36,3	780,4	(164,2)	(29,5)	0,0	1 113,8
Investissements corporels et incorporels	398,5	64,9	480,8	149,4	12,2	0,0	1 105,8

(1) Avant redevances de marques Bolloré.

(2) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

5.1.2 - Informations par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	France et DOM-TOM	Europe hors France	Afrique	Amériques	Asie/ Pacifique		Total
En Juin 2018							
Chiffre d'affaires	4 202,7	2 024,6	1 469,9	2 089,3	1 082,3		10 868,8
Autres immobilisations incorporelles	3 527,2	578,0	762,7	5 110,5	33,3		10 011,7
Immobilisations corporelles	1 294,2	370,8	875,7	280,1	104,0		2 924,8
Investissements corporels et incorporels	173,1	114,4	81,9	65,1	21,3		455,8
<i>(en millions d'euros)</i>	France et DOM-TOM	Europe hors France	Afrique	Amériques	Asie/ Pacifique	Vivendi (2)	Total
En Juin 2017 ⁽¹⁾							
Chiffre d'affaires	2 699,8	1 251,4	1 205,1	1 211,3	673,6		7 041,2
Autres immobilisations incorporelles	678,8	16,1	638,8	16,5	4,2	8 969,9	10 324,3
Immobilisations corporelles	1 140,6	147,5	785,0	162,1	50,4	612,8	2 898,4
Investissements corporels et incorporels	164,3	33,7	67,0	12,6	6,7	150,2	434,5
En Décembre 2017 ⁽¹⁾							
Chiffre d'affaires	6 892,2	3 534,6	2 602,1	3 481,1	1 780,3		18 290,3
Autres immobilisations incorporelles	3 962,2	298,6	624,7	5 016,4	29,6		9 931,5
Immobilisations corporelles	1 382,3	341,5	1 012,3	274,2	97,9		3 108,2
Investissements corporels et incorporels	477,8	167,3	334,7	80,4	45,6		1 105,8

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) En raison de la date récente d'intégration du Groupe Vivendi au 30 juin 2017, l'information par zone géographique concernant les actifs et les investissements corporels et incorporels n'était pas disponible à cette date. Seule la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe Vivendi par zone géographique est ici présentée.

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée.

5.2 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2017 étant ramenées au périmètre et taux de change de 2018.

Lorsqu'il est fait référence à des données à périmètre et change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et des variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participation dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) a été retraité.

<i>(en millions d'euros)</i>	Juin 2018	Juin 2017 ⁽¹⁾	Variations de périmètre ⁽²⁾	Variations de change ⁽³⁾	Juin 2017 ⁽¹⁾ périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	10 868,8	7 041,2	3 557,9	(424,0)	10 175,1
Résultat opérationnel	543,0	408,3	54,9	(23,9)	439,3

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Les variations de périmètre concernent essentiellement l'impact de la consolidation de Vivendi en intégration globale à période comparable en 2017.

(3) Les variations de change sur le chiffre d'affaires et sur le résultat opérationnel sont principalement liées à une appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar US et des devises africaines, notamment le naira nigérian et le franc congolais.

5.3 - Résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Juin 2018	Juin 2017 (1)	Décembre 2017 (1)
Chiffre d'affaires	10 868,8	7 041,2	18 290,3
Achats et charges externes :	(7 601,0)	(4 596,3)	(12 480,0)
- Achats et charges externes	(7 365,3)	(4 400,9)	(12 052,4)
- Locations et charges locatives	(235,7)	(195,4)	(427,6)
Frais de personnel	(2 209,3)	(1 684,2)	(3 942,0)
Amortissements et provisions	(650,9)	(345,0)	(939,4)
Autres produits opérationnels (*)	281,8	139,9	268,4
Autres charges opérationnelles (*)	(161,5)	(185,5)	(234,5)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles (2)	15,1	38,2	151,0
Résultat opérationnel	543,0	408,3	1 113,8

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Voir Note 7.2 - Titres mis en équivalence.

*** Détails des autres produits et charges opérationnels :**

<i>(en millions d'euros)</i>	Juin 2018			Juin 2017		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(3,5)	4,6	(8,1)	(4,4)	20,1	(24,5)
Pertes et gains de change nets de couverture	0,6	55,3	(54,7)	(11,2)	29,7	(40,9)
Crédits d'impôts Recherche et Compétitivité Emploi	27,4	27,4	0,0	38,5	38,5	0,0
Autres	95,8	194,5	(98,7)	(68,5)	51,6	(120,1)
Autres produits et charges opérationnels	120,3	281,8	(161,5)	(45,6)	139,9	(185,5)

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2017		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(10,7)	26,7	(37,4)
Pertes et gains de change nets de couverture	(10,8)	83,6	(94,4)
Crédits d'impôts Recherche et Compétitivité Emploi	67,4	67,4	0,0
Autres	(12,0)	90,7	(102,7)
Autres produits et charges opérationnels	33,9	268,4	(234,5)

Note 6 - Immobilisations corporelles, incorporelles et contrats de concession**6.1 - Goodwill****6.1.1 - Évolution des goodwill**

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾	13 959,0
Prises de contrôle ⁽²⁾	74,5
Cessions	0,1
Pertes de valeur	0,0
Variations de change ⁽³⁾	230,2
Autres	(3,5)
Au 30 juin 2018	14 260,3

(1) Retraité de l'allocation définitive du prix d'acquisition de Vivendi : impact de change lié au suivi du *Goodwill* en devises au niveau de Vivendi. Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Lié aux prises de contrôle au sein du secteur Communication - Voir note 4 - Périmètre de consolidation.

(3) Comprend essentiellement les écarts de conversion du dollar (USD) contre l'euro sur Universal Music Group.

6.1.2 - Ventilation par secteur opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2018	31/12/2017 ⁽¹⁾
Communication	13 239,7	12 939,4
Transport et logistique	883,4	883,0
Logistique pétrolière	85,0	84,9
Stockage d'électricité et solutions	45,9	45,5
Autres activités	6,2	6,2
Total	14 260,3	13 959,0

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* font l'objet chaque année de tests de perte de valeur et dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Les tests seront réalisés au cours du second semestre.

6.2. - Autres immobilisations incorporelles**6.2.1 - Composition**

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2018			31/12/2017 ⁽¹⁾		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	602,0	(385,3)	216,7	589,7	(350,9)	238,8
Immobilisations incorporelles du domaine concédé ⁽²⁾	804,7	(147,6)	657,1	659,7	(96,2)	563,5
Actifs de contenus ⁽³⁾	18 539,7	(13 019,3)	5 520,4	18 047,3	(12 570,5)	5 476,8
Marques, enseignes ⁽⁴⁾	2 242,6	(28,3)	2 214,3	2 248,4	(28,2)	2 220,2
Relations clients	1 485,2	(370,6)	1 114,6	1 485,3	(320,3)	1 165,0
Autres	929,5	(640,9)	288,6	876,3	(609,1)	267,2
Total	24 603,7	(14 592,0)	10 011,7	23 906,7	(13 975,2)	9 931,5

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Classement, conformément à IFRIC 12, des infrastructures revenant au concédant en fin de contrat en immobilisations incorporelles du domaine concédé pour les concessions comptabilisées selon cette interprétation.

(3) Correspondent aux actifs de contenus de Vivendi.

(4) Correspondent notamment aux marques identifiées sur Canal+ Group.

6.2.2 - Évolution de la position nette au premier semestre 2018

Valeurs nettes <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017 (1)	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements (2)	Au 30/06/2018
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	238,8	7,1	0,0	(38,7)	0,0	0,1	9,4	216,7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	563,5	9,3	0,0	(32,9)	0,0	(0,2)	117,4	657,1
Actifs de contenus	5 476,8	130,5	0,0	(242,3)	0,3	156,4	(1,3)	5 520,4
Marques, enseignes	2 220,2	0,1	0,0	(0,2)	0,0	(5,9)	0,1	2 214,3
Relations clients	1 165,0	0,0	0,0	(50,8)	3,5	(4,8)	1,7	1 114,6
Autres	267,2	52,4	(0,2)	(35,4)	2,2	0,4	2,0	288,6
Valeurs nettes	9 931,5	199,4	(0,2)	(400,3)	6,0	146,0	129,3	10 011,7

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) dont essentiellement transfert en concession traitée selon IFRIC 12 de Owendo Containers Terminal suite à la renégociation du contrat et l'extension de la concession.

6.3 - Immobilisations corporelles**6.3.1- Composition**

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2018			31/12/2017 (1)		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains et agencements	205,4	(10,1)	195,3	200,4	(11,6)	188,8
Constructions et aménagements	1 730,7	(791,6)	939,1	1 835,3	(773,3)	1 062,0
Installations techniques, matériels	3 409,3	(2 385,2)	1 024,1	3 364,0	(2 282,3)	1 081,7
Autres (2)	2 069,4	(1 303,1)	766,3	2 008,1	(1 232,4)	775,7
Total	7 414,8	(4 490,0)	2 924,8	7 407,8	(4 299,6)	3 108,2

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Dont immobilisations en cours.

6.3.2 - Évolution de la position nette au premier semestre 2018

Valeurs nettes <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2017 (1)	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements (2)	Au 30/06/2018
Terrains et agencements	188,8	0,3	(0,2)	(0,5)	0,0	0,2	6,7	195,3
Constructions et aménagements	1 062,0	10,5	(0,9)	(37,3)	0,1	1,2	(96,5)	939,1
Installations techniques, matériels	1 081,7	50,3	(3,6)	(175,6)	0,1	0,1	71,1	1 024,1
Autres (3)	775,7	195,3	(3,2)	(75,0)	0,0	3,7	(130,2)	766,3
Valeurs nettes	3 108,2	256,4	(7,9)	(288,4)	0,2	5,2	(148,9)	2 924,8

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) dont essentiellement transfert en concession traitée selon IFRIC 12 de Owendo Containers Terminal suite à la renégociation du contrat et l'extension de la concession.

(3) Dont immobilisations en cours.

Les investissements sont détaillés par secteur opérationnel dans la note 5.1 - Informations sur les secteurs opérationnels.

6.4 - Contrats de concession

6.4.1 - Informations relatives aux concessions

La présente note se lit en complément des informations relatives aux contrats de concessions au 31 décembre 2017, tels que décrits dans la note 6.4. " Contrats de concessions " des notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Le Groupe a finalisé l'analyse du contrat Kribi Conteneurs Terminal et a conclu au respect des critères de concessions selon les dispositions d'IFRIC 12. L'activité de Kribi Terminal a démarré au cours du 1^{er} semestre 2018.

Par ailleurs, la concession de Owendo Containers Terminal (ex Société des Terminaux à Conteneurs du Gabon), qui a fait l'objet d'une renégociation en 2017, est également désormais comptabilisée en application des dispositions d'IFRIC 12.

Enfin, le 20 avril 2018, le Groupe Bolloré a lancé BlueLA, service d'autopartage de véhicules électriques à Los Angeles.

6.4.2 - Engagements donnés au titre des concessions

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus au 31 décembre 2017, tels que décrits dans la note 6.4.3 " Engagements donnés au titre des concessions " des notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de ces activités portuaires et ferroviaires, le Groupe n'a pas contractualisé de nouveaux engagements.

Note 7 - Structure financière et coûts financiers

7.1 - Résultat financier

(en millions d'euros)	Jun 2018	Jun 2017	Décembre 2017
Coût net du financement	(66,5)	(62,9)	(130,9)
- Charges d'intérêts	(78,8)	(70,6)	(152,9)
- Revenus des créances financières	10,6	2,8	16,9
- Autres produits	1,7	4,9	5,1
Autres produits financiers (*)	2 119,2	436,5	700,0
Autres charges financières (*)	(1 679,2)	(199,2)	(455,2)
Résultat financier	373,5	174,4	113,9

* Détails des autres produits et charges financiers :

(en millions d'euros)	Jun 2018			Jun 2017		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	15,7	15,7	0,0	14,8	14,8	0,0
Plus-values (moins values) sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	(6,1)	1 511,7	(1 517,8)	(13,1)	7,6	(20,7)
Effet des variations de périmètre de consolidation ⁽³⁾	0,1	0,4	(0,3)	225,1	237,4	(12,3)
Variations des provisions financières	(8,6)	6,7	(15,3)	(4,6)	5,9	(10,5)
Mise à la juste valeur des actifs financiers ⁽⁴⁾	472,7	518,2	(45,5)	11,1	20,6	(9,5)
Autres ⁽⁵⁾	(33,8)	66,5	(100,3)	4,0	150,2	(146,2)
Autres produits et charges financiers	440,0	2 119,2	(1 679,2)	237,3	436,5	(199,2)

(1) Principalement dividendes Telefonica pour 9,9 millions d'euros aux 30 juin 2018 et 30 juin 2017.

(2) Comprend, au 30 juin 2018, la sortie des titres Ubisoft à la juste valeur de cession, sans effet résultat.

(3) Dont au 30 juin 2017 principalement 232,3 millions d'euros liés à la réévaluation des titres mis en équivalence, consécutive au changement de méthode de consolidation de Vivendi (cf. Note 4.1.2 - Variation de périmètre 2017).

(4) Dont, en produits financiers, la réévaluation entre le 1er janvier et le 30 juin 2018 des participations dans Spotify pour 455,6 millions d'euros et dans Ubisoft pour 56,7 millions d'euros, comptabilisée par le biais du compte de résultat conformément à la nouvelle norme IFRS 9, appliquée à compter du 1er janvier 2018 et dont, en charges financières, l'impact de la variation de juste valeur des options d'achat d'action de Vivendi souscrites en octobre 2016 pour (45,5) millions d'euros.

(5) Les autres produits et charges financiers comprennent notamment les pertes et gains de change sur éléments financiers.

(en millions d'euros)	Décembre 2017		
	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	30,2	30,2	0,0
Plus-values sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	18,9	76,5	(57,6)
Effet des variations de périmètre de consolidation ⁽²⁾	221,9	261,3	(39,4)
Variations des provisions financières	(58,0)	10,2	(68,2)
Mise à la juste valeur des dérivés ⁽³⁾	122,2	122,6	(0,4)
Autres ⁽⁴⁾	(90,4)	199,2	(289,6)
Autres produits et charges financiers	244,8	700,0	(455,2)

(1) Principalement dividendes Telefonica pour 19,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

(2) Dont au 31 décembre 2017 principalement 232,3 millions d'euros liés à la réévaluation des titres mis en équivalence, consécutive au changement de méthode de consolidation de Vivendi.

(3) Comprend notamment, au 31 décembre 2017, la variation de juste valeur des options d'achat d'action de Vivendi souscrites en octobre 2016 pour 77,2 millions d'euros.

(4) Les autres produits et charges financiers comprennent notamment des pertes et gains de change sur éléments financiers.

7.2 - Titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2017 retraité	4 574,3
Impact IFRS 9 ⁽¹⁾	(14,3)
Au 1er janvier 2018	4 560,0
Variation du périmètre de consolidation	(10,3)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles	15,1
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	18,9
Autres mouvements ⁽²⁾	(98,9)
Au 30 juin 2018	4 484,8

(1) Correspond à l'impact de IFRS 9 au 1er janvier 2018 sur la participation dans Telecom Italia. Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Dont (8,5) millions d'euros au titre des dividendes, (46,6) millions d'euros au titre des écarts de conversion et (41,0) millions d'euros de variation de réserves de juste valeur.

Valeur consolidée des principales sociétés mises en équivalence

Les informations présentées ont été regroupées par secteur opérationnel.

Au 30 juin 2018	Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles	Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	Valeur de mise en équivalence
(en millions d'euros)			
Entités sous influence notable			
Entités mises en équivalence chez Vivendi ^(*)	3,1	8,2	3 432,6
Telecom Italia		8,2	2 976,2
Autres	3,1	0,0	456,4
Mediobanca ^(**)		4,3	659,2
Groupe Socfin		6,4	173,7
Autres	2,4	0,0	33,9
Sous total entités sous influence notable	5,5	18,9	4 299,4
Partenariats	9,6	0,0	185,4
TOTAL	15,1	18,9	4 484,8

Au 31 décembre 2017	Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles	Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	Valeur de mise en équivalence ⁽¹⁾
<i>(en millions d'euros)</i>			
Entités sous influence notable			
Vivendi - Mis en équivalence sur 4 mois ⁽²⁾	12,9		0,0
Entités mises en équivalence chez Vivendi ^(*)	106,6		3 526,6
<i>Telecom Italia</i>	107,9		3 080,7
<i>Autres</i>	(1,3)		445,9
Mediobanca ^(**)		98,4	659,2
Groupe Socfin		16,7	172,7
Autres	3,4	0,4	31,8
Sous total entités sous influence notable	122,9	115,5	4 390,3
Partenariats	28,1	0,0	184,0
TOTAL	151,0	115,5	4 574,3

(1) Retraité du PPA Vivendi - impact de change sur les titres Vevo portés par UMG (Voir Note 3 - Comparabilité des comptes).

(2) Le Groupe Vivendi était mis en équivalence jusqu'au 26 avril 2017, date de prise de contrôle au sens de IFRS 10.

(*) Entités mises en équivalence chez Vivendi

Les travaux d'affectation des justes valeurs des actifs et passifs à la date de prise de contrôle de Vivendi ont été finalisés au cours du premier trimestre 2018. Pour mémoire, dès le 31 décembre 2017, les valeurs comptables des titres mis en équivalence présentés dans les états financiers du Groupe avaient été revues et mis à la juste valeur à date de prise de contrôle sur la base des cours de bourse à cette date pour les titres cotés notamment. Ainsi, les valeurs d'entrée de Telecom Italia et Vevo avaient été ajustées. (Voir Note - Variation de périmètre de l'exercice 2018) dans le cadre de l'affectation des justes valeurs des actifs et passifs à la date de prise de contrôle.

Telecom Italia

Au 30 juin 2018, sans changement par rapport au 31 décembre 2017, le Groupe détient, par le biais de Vivendi, 3 640 millions d'actions ordinaires de Telecom Italia, représentant 23,9 % des droits de vote et 17,2 % du capital total de Telecom Italia, compte tenu des actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Depuis le 31 décembre 2017, les principaux événements suivants sont intervenus :

- Le 22 mars 2018, les trois représentants au Conseil d'administration de Telecom Italia proposés par Vivendi, dont M. Arnaud de Puyfontaine, Président exécutif du Conseil d'administration de Telecom Italia depuis le 1er juin 2017, ont démissionné de leur mandat avec effet au 24 avril 2018.

- Le 4 mai 2018, l'Assemblée générale des actionnaires de Telecom Italia a nommé cinq candidats, dont Messieurs Arnaud de Puyfontaine et Amos Genish, sur les dix présentés par Vivendi au Conseil d'administration de la société, la liste de Vivendi ayant obtenu 47 % des votes, contre celle du fonds Elliott 49 % qui a obtenu dix administrateurs.

- Le 7 mai 2018, le Conseil d'administration de Telecom Italia a nommé à l'unanimité M. Amos Genish Amministratore Delegato (Chief Executive Officer) de Telecom Italia. À cette occasion, Vivendi a réaffirmé son engagement de long terme à l'égard de Telecom Italia. Vivendi soutient le plan industriel 2018-2020 présenté par M. Amos Genish le 12 mars 2018 et voté à l'unanimité par le Conseil d'administration de Telecom Italia. Vivendi veillera attentivement à ce que le plan soit mis en place dans son intégralité et dans toute sa cohérence, et surveillera que les mesures engagées pour améliorer la rentabilité de l'opérateur, et qui portent déjà leurs fruits, soient poursuivies.

- Le 16 mai 2018, le Conseil d'administration de Telecom Italia a considéré que Vivendi n'exerçait plus « d'activité de direction et de coordination » (attività di direzione e coordinamento, au sens de l'article 2497-bis du Code civil italien) sur Telecom Italia et a donc mis fin à « l'activité de direction et de coordination » exercée par Vivendi depuis le 27 juillet 2017.

Nonobstant l'évolution de la gouvernance de Telecom Italia au premier semestre 2018, qui s'est traduite par une réduction de l'influence de Vivendi au sein du Conseil d'administration de Telecom Italia, le Groupe estime toujours disposer du pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de Telecom Italia, compte tenu notamment des 23,9 % de droits de vote qu'il détient et de sa représentation au conseil d'administration, et considère donc exercer une influence notable sur Telecom Italia. Le Groupe comptabilise désormais la quote-part dans le résultat net de Telecom Italia en « quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles ». Elle était en 2017 comptabilisée en « quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles ».

Valeur de la participation dans Telecom Italia au 30 juin 2018

Au 30 juin 2018, la valeur des titres Telecom Italia mis en équivalence s'établit à 2 976,2 millions d'euros après prise en compte de la quote-part de résultat net de la période et des variations des autres éléments du résultat global.

Pour mémoire, la valeur des titres Telecom Italia dans les comptes du Groupe a été évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle de Vivendi, le 26 avril 2017, conformément aux normes en vigueur, soit une valeur inférieure au coût d'achat moyen des titres par Vivendi.

Dans ses états financiers au 30 juin 2018, Vivendi a réestimé la valeur d'utilité de sa participation dans Telecom Italia et l'a dépréciée afin notamment de tenir compte du risque d'exécution du plan industriel 2018-2020 eu égard à la moindre influence de Vivendi de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de Telecom Italia. Dans les comptes consolidés de Vivendi pour le premier semestre clos le 30 juin 2018, la valeur d'utilité des titres Telecom Italia mis en équivalence s'établit ainsi, après dépréciation de 512 millions d'euros, à 3 640 millions d'euros.

La valeur de Telecom Italia dans les comptes du Groupe étant très inférieure, aucune dépréciation n'a été constatée au 30 juin 2018.

Fin 2018, le Groupe réexaminera la valeur de sa participation dans Telecom Italia lorsque le plan d'affaires de Telecom Italia sera mis à jour.

Informations financières à 100% de Telecom Italia utilisées pour la préparation des états financiers semestriels du Groupe

Les principaux agrégats des états financiers consolidés, tels que publiés par Telecom Italia sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Comptes trimestriels au 31 mars 2018</i>	<i>Comptes annuels au 31 décembre 2017</i>
	<i>3 mois</i>	<i>12 mois</i>
Actifs non courants	56 920	58 452
Actifs courants	9 048	10 331
Total actif	65 968	68 783
Capitaux propres	23 642	23 783
Passifs non courants	30 423	32 612
Passifs courants	11 903	12 388
Total passif	65 968	68 783
<i>Dont dette financière nette ⁽¹⁾</i>	<i>26 494</i>	<i>26 091</i>
Chiffre d'affaires	4 709	19 828
EBITDA ⁽¹⁾	1 817	7 790
Résultat net, part du Groupe	216	1 121
Résultat global, part du Groupe	(41)	527

(1) Mesures à caractère non strictement comptables, telles que publiées par Telecom Italia (Alternative Performance Measures).

Quote-part de résultat

Vivendi s'appuie sur les informations financières publiques de Telecom Italia pour mettre en équivalence sa participation dans Telecom Italia. Compte tenu des dates respectives de publication des comptes de Vivendi et de Telecom Italia, Vivendi comptabilise de façon systématique sa quote-part dans le résultat net de Telecom Italia avec un trimestre de décalage. Ainsi, sur le premier semestre 2018, le résultat de Vivendi prend en compte sa quote-part dans le résultat net de Telecom Italia au titre du quatrième trimestre 2017 et du premier trimestre 2018 pour un montant total de 8,2 millions d'euros. Ces montants sont conservés dans les comptes du Groupe Financière de l'Odé.

() Mediobanca**

Mediobanca est une société cotée qui établit des comptes conformément au référentiel IFRS.

Au 30 juin 2018, le Groupe Financière de l'Odé est le second actionnaire de Mediobanca. La Financière du Perquet, filiale du Groupe Financière de l'Odé, détient, au 30 juin 2018, 7,86 % du capital total de Mediobanca, soit 7,94 % hors actions d'autocontrôle (respectivement 7,9% et 8,0% au 31 décembre 2017).

Le capital de Mediobanca est détenu à 28,5 % par un groupe d'actionnaires fédérés par un pacte d'actionnaires, aucun actionnaire hors pacte ne détenant à lui seul plus de 5% du capital.

La Financière du Perquet représente 27,6 % du pacte et dispose de deux administrateurs au sein d'un conseil d'administration de 13 membres.

La valeur d'utilité de la participation dans Mediobanca a été recalculée au 30 juin 2018. Elle est calculée à partir d'une analyse multicritère intégrant la valeur boursière pour les titres cotés, des flux de trésorerie futurs actualisés et des comparables boursiers. Elle est supérieure à la valorisation basée sur le cours de Bourse à cette date. La valeur recouvrable retenue au 30 juin 2018 est donc basée sur la valeur d'utilité. Cette revue de la valeur recouvrable a néanmoins conduit à reconnaître une dépréciation complémentaire de 26,6 millions d'euros au 30 juin 2018.

Au 30 juin 2018, la valeur de la participation mise en équivalence s'élève à 659,2 millions d'euros et la quote-part de résultat revenant au Groupe est de 4,3 millions d'euros après constatation d'une dépréciation de cette participation pour 26,6 millions d'euros. La valeur de marché de la participation à cette date s'élève à 554,7 millions d'euros.

Principales informations financières résumées de Mediobanca

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2018 <i>(1)</i>	Au 31/12/2017 <i>(2)</i>
Produits nets bancaires	2 053	1 056
Résultat net, part du Groupe	864	476
Total Bilan	72 301	72 090
Capitaux propres part du groupe Mediobanca	9 644	9 223

(1) Correspondant aux comptes annuels tels qu'arrêtés par le "Board of Directors" et disponible à cette adresse (https://www.mediobanca.com/static/upload/div/divisional-data-30_06_2018.xlsx), le groupe Mediobanca clôturant ses comptes annuels en juin. Le Groupe reconnaît seulement les 6 derniers mois d'activité dans ses comptes semestriels.

(2) Correspondant à la publication semestrielle soit 6 mois d'activité, le groupe Mediobanca clôturant ses comptes annuels en juin. Le Groupe reconnaît toutefois 12 mois complets dans ses comptes annuels.

7.3 - Autres actifs financiers

Au 30 juin 2018 (en millions d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 103,2	(233,6)	3 869,6	3 869,6	(0,0)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 372,7	0,0	1 372,7	1 056,6	316,1
Actifs financiers au coût amorti	1 354,8	(186,3)	1 168,5	367,0	801,5
Total	6 830,7	(419,9)	6 410,8	5 293,2	1 117,6
Au 31 décembre 2017 (en millions d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	7 367,3	(238,9)	7 128,4	7 128,4	0,0
Actifs à la juste valeur par résultat	266,4	0,0	266,4	190,5	75,9
Prêts, créances, dépôts et obligations	724,1	(183,9)	540,2	507,0	33,2
Total	8 357,8	(422,8)	7 935,0	7 825,9	109,1

Détail des variations de la période

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017 Valeur nette	Impact IFRS 9 ⁽¹⁾	Au 1er janvier 2018 Valeur nette	Acquisitions ⁽²⁾	Cessions ⁽³⁾	Variation juste valeur ⁽⁴⁾	Autres mouvements	Au 30/06/2018 Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	7 128,4	(7 128,4)						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		4 823,5	4 823,5	9,2	(0,4)	(694,3)	(268,4)	3 869,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	266,4	2 344,7	2 611,1	237,2	(1 646,8)	670,3	(499,1)	1 372,7
Actifs financiers au coût amorti	540,2	(120,7)	419,5	18,9	(26,4)	(12,1)	768,6	1 168,5
Total	7 935,0	(80,9)	7 854,1	265,3	(1 673,6)	(36,1)	1,1	6 410,8

(1) Le groupe a appliqué au 1er janvier 2018 les dispositions de la norme IFRS 9 (Voir Note 3 - Comparabilité des comptes). Concernant les actifs financiers, pour certaines lignes de participations, dont Ubisoft et Spotify, le Groupe a opté pour un classement dans la catégorie « juste valeur par le biais du résultat net », les réserves recyclables cumulées au 31 décembre 2017 relatives à ces titres ont donc été reclassées en réserves de consolidation.

Par ailleurs, le Groupe a reclassé en réduction des actifs financiers, à compter du 1er janvier 2018 la juste valeur des options qui permettent à Banijay Group Holding et Lov Banijay de rembourser leur emprunt en actions conformément à la norme IFRS 9.

(2) Dont 237,2 millions d'euros relatifs aux actifs financiers de gestion de trésorerie (Voir Note 7.5 - Endettement financier net).

(3) La cession des actifs financiers à la juste valeur par résultat correspond essentiellement à la vente des titres Ubisoft et à l'exercice des options d'achat d'actions Vivendi (Voir Note 1 - Faits marquants du semestre).

(4) La variation de la juste valeur des actifs financiers par capitaux propres comprend notamment (449,6) millions d'euros relatifs au titre des holdings de contrôle du Groupe, (166,7) millions relatifs à Mediaset et (41,6) millions d'euros relatifs à Telefonica. La variation de la juste valeur des actifs financiers par résultat concerne essentiellement les participations dans Spotify et Ubisoft ainsi que les dérivés, incluant notamment les options d'achat d'actions Vivendi.

Portefeuille de titres cotés et non cotés

Détail des principaux titres :

(en millions d'euros)	Au 30/06/2018		Au 31/12/2017	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Sociétés				
Ubisoft ⁽¹⁾	-	501,0	27,27	1 955,6
Médiaset ⁽²⁾	28,80	932,3	28,80	1 099,0
Telefonica	0,95	358,5	0,95	400,1
Fnac-Darty ⁽³⁾	-	266,8	11,05	296,6
Autres titres cotés		1 054,4		117,2
Sous total titres cotés		3 113,0		3 868,5
Sofibol	48,95	1 310,4	48,95	1 563,1
Financière V	49,69	681,1	49,69	811,9
Omnium Bolloré	49,84	343,9	49,84	409,9
Autres titres non cotés		180,0		474,9
Sous total titres non cotés		2 515,4		3 259,9
Total		5 628,4		7 128,4

(1) Au 30 juin 2018, Vivendi détient une créance de 501 millions d'euros sur la vente à terme du solde de la participation dans Ubisoft au prix de 66 euros par action. Voir Note 1 - Faits marquants.

(2) L'accord de partenariat conclu entre Vivendi et Mediaset le 8 avril 2016 fait l'objet de litiges. Au 31 décembre 2017, Vivendi détenait 29,94 % des droits de vote de Mediaset. Le 9 avril 2018, conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'AGCOM, Vivendi a transféré la fraction de ses titres supérieure à 10 % des droits de vote de Mediaset à une société fiduciaire indépendante et détient au 30 juin 2018 9,99% des droits de vote. Voir Note 10.2 - Litiges en cours.

(3) Au 30 juin 2018, Vivendi détient une créance de 267 millions d'euros sur la cession de la participation dans Fnac Darty au cours de couverture de 90,61 euros par action. Voir Note 1 - Faits marquants.

Les titres de participation cotés sont évalués au cours de bourse (voir note 8.1 - Informations sur les risques). Les titres de participation non cotés comprennent principalement les participations du Groupe dans Omnium Bolloré, Sofibol et Financière V, holdings intermédiaires de contrôle du Groupe.

- Sofibol, Financière V, Omnium Bolloré

Le Groupe Financière de l'Odét détient directement et indirectement des participations dans Sofibol, Financière V et Omnium Bolloré, holdings intermédiaires de contrôle du Groupe.

* Sofibol, contrôlée par Vincent Bolloré est détenue à 51,05 % par Financière V, à 35,93 % par Bolloré et à hauteur de 13,01 % par la Compagnie Saint-Gabriel, elle-même filiale à 99,99 % de Bolloré.

* Financière V, contrôlée par Vincent Bolloré est détenue à 50,31 % par Omnium Bolloré, à 22,81 % par la Compagnie du Cambodge, à 10,50 % par la Financière Moncey, à 10,25 % par Bolloré, à 4 % par la Société Industrielle et Financière de l'Artois, à 1,68 % par la Compagnie des Tramways de Rouen et à hauteur de 0,45 % par la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard.

* Omnium Bolloré, contrôlée par Vincent Bolloré est détenue à 50,04 % par Bolloré Participations, à 27,92 % par African Investment Company (contrôlée par Bolloré), à 17,10 % par Financière Moncey, à 4,82 % par Bolloré et à hauteur de 0,11 % par Vincent Bolloré.

- Malgré sa participation dans les sociétés Sofibol (48,95 %), Financière V (49,69 %) et Omnium Bolloré (49,84 %), le Groupe Financière de l'Odét ne détient pas d'influence notable sur ces participations car les actions détenues sont privées de droit de vote en raison du contrôle exercé directement et indirectement par ces sociétés sur le Groupe Financière de l'Odét.

La valorisation de ces titres est basée sur le cours de bourse des titres Financière de l'Odét et intègre une décote qui reflète la moindre liquidité de ces titres, sur la base d'un modèle de valorisation dite du Protective Put (modèle de Chaffe). Cette évaluation a conduit à reconnaître une décote de 11% au 30 juin 2018.

L'ensemble des titres cotés est classé en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 (comme au 31 décembre 2017). Les titres non cotés évalués à la juste valeur sont classés en niveau 2 ou 3 (comme au 31 décembre 2017).

7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette

(en millions d'euros)	Au 30/06/2018			Au 31/12/2017		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	1 569,0	0,0	1 569,0	1 490,5	0,0	1 490,5
Equivalents de trésorerie	2 137,0	0,0	2 137,0	1 608,2	0,0	1 608,2
Conventions de trésorerie - actif ⁽¹⁾	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 706,0	0,0	3 706,0	3 098,7	0,0	3 098,7
Conventions de trésorerie - passif ⁽¹⁾	(15,8)	0,0	(15,8)	(25,2)	0,0	(25,2)
Concours bancaires courants	(299,6)	0,0	(299,6)	(301,0)	0,0	(301,0)
Trésorerie Nette	3 390,6	0,0	3 390,6	2 772,5	0,0	2 772,5

(1) Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand.

Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie.

Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 à l'exception des dépôts à terme de moins de trois mois qui sont classés en niveau 2 (comme au 31 décembre 2017).

7.5 - Endettement financier

7.5.1 - Endettement financier net

(en millions d'euros)	Au 30/06/2018	dont courant	dont non courant	Au 31/12/2017	dont courant	dont non courant
Emprunts obligataires	5 339,5	190,5	5 149,0	5 310,7	134,5	5 176,2
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 069,5	986,3	3 083,2	2 414,4	496,6	1 917,8
Autres emprunts et dettes assimilées	392,1	333,3	58,8	516,3	453,6	62,7
Dérivés passifs ⁽¹⁾	2,9	0,0	2,9	0,2	0,0	0,2
Endettement financier brut	9 804,0	1 510,1	8 293,9	8 241,6	1 084,7	7 156,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	(3 706,0)	(3 706,0)	0,0	(3 098,7)	(3 098,7)	0,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie ⁽³⁾	(289,1)	(289,1)	0,0	(75,0)	(75,0)	0,0
Dérivés actifs ⁽¹⁾	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Endettement financier net	5 808,9	(2 485,0)	8 293,9	5 067,9	(2 089,0)	7 156,9

(1) Voir ci-après paragraphe Dérivés actifs et passifs de l'endettement net.

(2) Voir 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette.

(3) Les actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux placements ne satisfaisant pas aux critères de la norme IAS 7 ainsi qu'aux OPCVM monétaires ne satisfaisant pas aux spécifications de la position de l'AMF n°2011-13. Au 30 juin 2018, ils correspondent pour 289,1 millions d'euros aux actifs financiers de Vivendi, pour l'essentiel des dépôts à terme.

Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier

Passifs au coût amorti

Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires émis par Bolloré ⁽¹⁾	1 166,6	1 160,9
Emprunts obligataires émis par Havas ⁽²⁾	506,2	500,5
Emprunts obligataires émis par Vivendi ⁽³⁾	3 666,7	3 649,3
Emprunts obligataires	5 339,5	5 310,7

- Émis par Bolloré :

Le 25 janvier 2017, Bolloré a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 500 millions d'euros à échéance 2022, avec un coupon annuel de 2,00%.

Le 29 juillet 2015, Bolloré a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 450 millions d'euros, à échéance 2021, avec un coupon annuel de 2,875%.

Le 30 janvier 2014, Bolloré a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 30 millions d'euros, à échéance 2019 et à taux variable (euribor + 1,75%), au titre du financement *European Efficiency Fund* et destiné à financer les investissements du Groupe dans l'auto-partage.

Le 23 octobre 2012, Bolloré a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 170 millions d'euros à échéance 2019, avec un coupon annuel de 4,32%.

Les intérêts courus sur ces emprunts obligataires s'élèvent à 24,4 millions d'euros au 30 juin 2018.

- Émis par Havas :

Le 8 décembre 2015, Havas SA a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 400 millions d'euros à échéance 2020, avec un coupon annuel de 1,875%. Le coût amorti de cette dette au bilan représente 398,7 millions d'euros au 30 juin 2018.

Le 11 juillet 2013, Havas SA a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 100 millions d'euros à échéance 2018, avec un coupon annuel de 3,125%.

Les intérêts courus sur ces emprunts obligataires s'élèvent à 7,6 millions d'euros au 30 juin 2018.

- Émis par Vivendi :

En septembre 2017, Vivendi a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 850 millions d'euros, à échéance 2024, avec un coupon annuel de 0,875%.

En novembre 2016, Vivendi a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 600 millions d'euros, à échéance 2023, avec un coupon annuel de 1,125%.

En mai 2016, Vivendi a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 500 millions d'euros, à échéance 2026, avec un coupon annuel de 1,875%.

En mai 2016, Vivendi a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 1 000 millions d'euros, à échéance 2021, avec un coupon annuel de 0,75%.

En décembre 2009, Vivendi a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 700 millions d'euros, à échéance 2019, avec un coupon annuel de 4,875%.

Les intérêts courus sur ces emprunts obligataires s'élèvent à 31,4 millions d'euros au 30 juin 2018.

Emprunts auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Emprunts auprès des établissements de crédit *	4 069,5	2 414,4

* Dont 400,0 millions d'euros au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 au titre d'une convention de crédit à échéance 2023 et à taux variable. Cet emprunt fait l'objet d'une couverture de taux échangeant les intérêts initiaux contre du taux fixe et qualifiée comptablement de couverture.

* Dont 174,1 millions d'euros au 30 juin 2018 et 186 millions d'euros au 31 décembre 2017 au titre d'un programme de mobilisation de créances.

* Dont 446,6 millions d'euros de tirage de titres négociables à court terme chez Bolloré au 30 juin 2018 (120,0 millions d'euros au 31 décembre 2017) dans le cadre d'un programme de 900,0 millions d'euros au maximum et 15,0 millions d'euros de tirage de titres négociables à court terme chez Financière de l'Odé au 30 juin 2018 (57,0 millions d'euros au 31 décembre 2017) dans le cadre d'un programme de 400,0 millions d'euros au maximum.

* Dont 150,0 millions d'euros au 30 juin 2018 au titre d'un crédit revolving à échéance 2023.

* Dont 1 897,9 millions d'euros au 30 juin 2018 et 1 099,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 de financements adossés à des titres Vivendi à échéances 2020, 2021, 2022 et 2024. Au 30 juin 2018, 156 345 997 titres Vivendi sont nantis dont 121 645 997 au titre des financements obtenus.

Autres emprunts et dettes assimilées

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Autres emprunts et dettes assimilées ⁽¹⁾	392,1	516,3

(1) Au 30 juin 2018, comprend principalement des concours bancaires courants pour un montant de 299,6 millions d'euros (dont 62,6 millions d'euros au sein de Vivendi), contre 301,0 millions d'euros (dont 75,0 millions d'euros chez Vivendi) au 31 décembre 2017.

Dérivés actifs et passifs de l'endettement net

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Dérivés actifs non courants ⁽¹⁾	0,0	0,0
Dérivés actifs courants ⁽¹⁾	0,0	0,0
Total dérivés actifs	0,0	0,0
Dérivés passifs non courants	2,9	0,2
Total dérivés passifs	2,9	0,2

(1) Inclus dans le poste Autres actifs financiers - Voir note 7.3

Nature et juste valeur des instruments financiers dérivés de l'endettement net

Nature de l'instrument	Risque couvert	Société	Échéance	Montant notionnel total (en milliers de devise)	Juste valeur des instruments au 30 juin 2018 (en millions d'euros)	Juste valeur des instruments au 31 décembre 2017 (en millions d'euros)
Contrat d'échange de taux d'intérêts ⁽¹⁾	De taux	Bolloré	2021/ 2023	400 000 €	(1,8)	(0,2)
Contrat d'échange de taux d'intérêts ⁽²⁾	De taux	DRPC ⁽³⁾	2028	70 000 €	(1,1)	NA

(1) Swap de taux (taux variable/taux fixe) qualifié comptablement de couverture, contracté en 2016.

(2) Swap de taux (taux variable/taux fixe) qualifié comptablement de couverture, contracté en 2018.

(3) Dépôt Rouen Petit-Couronne.

Les produits et les charges comptabilisés en résultat de la période au titre de ces passifs financiers sont présentés en note 7.1 - Résultat financier.

Tous les dérivés sont classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 (comme au 31 décembre 2017).

Variation de l'endettement brut

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017	Souscription d'emprunts	Remboursements d'emprunts	Autres variations cash ⁽¹⁾	Variations "non cash" Variation de périmètre	Autres mouvements ⁽²⁾	Au 30/06/2018
Autres emprunts obligataires	5 310,7	0,4	0,2	0,0	0,0	28,2	5 339,5
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 414,4	1 855,3	(262,5)	0,0	0,3	62,0	4 069,5
Autres emprunts et dettes assimilées	516,3	6,7	(29,1)	(3,2)	0,0	(98,6)	392,1
Dérivés passifs ⁽³⁾	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	2,9
Endettement financier brut	8 241,6	1 862,4	(291,4)	(3,2)	0,3	(5,7)	9 804,0

(1) Comprend essentiellement la variation des concours bancaires courants et des conventions de trésorerie - passifs compris dans la trésorerie nette (voir note 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette).

(2) Dont variation de change et variation des intérêts courus sur emprunts.

(3) Voir paragraphe Dérivés actifs et passifs de l'endettement.

Note 8 - Informations relatives aux risques de marché

8.1 - Informations sur les risques

La présente note est une actualisation des informations fournies dans la note 8.1 - Informations sur les risques du rapport annuel 2017.

Principaux risques concernant le Groupe

Risque sur les actions cotées

Le Groupe Financière de l'Odét qui détient un portefeuille de titres évalué à 5 628,4 millions d'euros au 30 juin 2018, est exposé à la variation des cours de Bourse.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers (voir note 7.3 - Autres actifs financiers).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 30 juin 2018, les réévaluations temporaires des titres de participations du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 2 243,4 millions d'euros avant impôt, dont 512,3 millions d'euros qui impactent le résultat net et 1 731,1 millions d'euros qui impactent directement les capitaux propres et ne se reverseront pas en résultat dans le futur.

Au 30 juin 2018, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de 44,1 millions d'euros sur les titres de participations dont 6,9 millions qui impacteraient le résultat et 37,2 millions qui impacteraient les capitaux propres, dont 23,2 millions d'euros au titre des réévaluations des participations du Groupe dans Omnium Bolloré, Financière V et Sofibol.

Ces titres non cotés, détenus directement et indirectement dans Omnium Bolloré, Financière V et Sofibol, dont la valeur dépend de la valorisation des titres Financière de l'Odét, sont également impactés par les variations des cours de Bourse (voir note 7.3 - Autres actifs financiers). Au 30 juin 2018, la valeur réévaluée de ces titres s'élève à 2 335,4 millions d'euros pour une valeur brute de 183,9 millions d'euros. Les titres de ces sociétés non cotées revêtent un caractère peu liquide.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de sa dette et au besoin de financement futur lié au développement de ses différentes activités. Pour faire face au risque de liquidité, la stratégie du Groupe consiste à maintenir un niveau de lignes de crédit non tirées lui permettant de faire face à tout moment à un besoin de trésorerie. Au 30 juin 2018, le montant des lignes de crédit confirmées et non utilisées s'élève à 4 574 millions d'euros (dont Vivendi pour 2 000 millions d'euros et Havas pour 510 millions d'euros). Par ailleurs, le Groupe s'efforce de diversifier ses sources de financement en faisant appel au marché obligataire, au marché bancaire ainsi qu'à des organismes tels que la Banque Européenne d'Investissement.

Concernant les principales lignes de financement bancaire du Groupe Financière de l'Odét au 30 juin 2018 :

- Bolloré SA dispose d'une ligne de crédit revolving de 1 300 millions d'euros, tirée pour un montant de 150 millions d'euros au 30 juin 2018, à échéance 2023 et d'un crédit tiré de 400 millions d'euros à échéance 2023. Ces lignes sont soumises à un covenant de *gearing* (endettement net sur fond propres) plafonné à 1,75.
- Vivendi SA dispose d'une ligne de crédit de 2 milliards d'euros, à échéance au 29 octobre 2021, non tirée au 30 juin 2018. Cette ligne de crédit bancaire est soumise à un covenant de levier (endettement financier net sur EBITDA sur 12 mois glissants) qui doit être au maximum de 3 pendant la durée de l'emprunt.

Les obligations émises par Bolloré en 2012 (170 millions d'euros échéance 2019), en 2015 (450 millions d'euros échéance 2021) et en 2017 (500 millions d'euros à échéance 2022) sont soumises aux clauses habituelles de cas de défaut, de limitations des sûretés et de changement de contrôle mais à aucune clause de remboursement anticipé liée au respect d'un ratio financier.

Les obligations émises par le Groupe Havas en 2013 (100 millions d'euros échéance 2018) en 2015 (400 millions d'euros échéance 2020) ne sont également soumises à aucune clause de remboursement anticipé liée au respect d'un ratio financier mais contiennent une clause de remboursement anticipé en cas de prise de contrôle.

Les obligations émises par Vivendi contiennent des clauses habituelles de cas de défaut, d'engagement de ne pas constituer de sûretés au titre d'une quelconque dette obligataire (*negative pledge*) et en matière de rang (clause de *pari-passu*). En outre, les emprunts obligataires émis par Vivendi contiennent une clause de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle (cette clause exclut le changement de contrôle au bénéfice du Groupe Bolloré pour les obligations émises en mai et novembre 2016) qui s'appliquerait si, à la suite d'un tel événement, la note long terme de Vivendi SA était dégradée en dessous du niveau d'investissement (Baa3/BBB-).

La notation de Vivendi au 27 juillet 2018, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2018 est la suivante :

Agence de notation	Type de dette	Notations	Perspective
Standard & Poor's	Dette long terme corporate	BBB	Stable
	Dette senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable
Moody's	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Stable

Certaines autres lignes peuvent avoir des clauses de remboursement anticipé liées au respect de ratios financiers, mettant généralement en jeu des ratios de *gearing* (endettement net sur fonds propres) et/ou de couverture du service de la dette. L'ensemble des covenants bancaires et ratios financiers sont respectés au 30 juin 2018 comme ils l'étaient au 31 décembre 2017.

La part à moins d'un an des crédits utilisés au 30 juin 2018 inclut 462 millions d'euros de titres négociables à court terme (dont 447 millions d'euros chez Bolloré SA) dans le cadre d'un programme de 3 700 millions d'euros maximum (dont Bolloré pour 900 millions d'euros, Havas pour 400 millions d'euros et Vivendi pour 2 000 millions d'euros) et 174 millions d'euros de mobilisations de créances.

L'ensemble des lignes bancaires tirées et non tirées s'amortit comme suit :

- année 2018	3 %
- année 2019	9 %
- année 2020	15 %
- année 2021	33 %
- année 2022	9 %
- année 2023	20 %
- année 2024	7 %
- au-delà de 2025	4 %

Risque de taux

Du fait de son endettement, le Groupe est exposé à l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro principalement, sur la partie de son endettement à taux variable, ainsi qu'à l'évolution des marges des établissements de crédit. Pour faire face à ce risque, la direction générale peut décider de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (*swap* de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

La note 7.5 - Endettement financier décrit les différents instruments dérivés de couverture de risque de taux du Groupe.

Au 30 juin 2018, après couverture, la part de l'endettement financier brut à taux fixe s'élève à 59 % de l'endettement total.

Si les taux variaient uniformément à la hausse de + 1%, le coût de la dette brute augmenterait de 39,8 millions d'euros après couverture sur la dette brute portant intérêt.

En ce qui concerne, l'endettement net, la position à taux variable est placeuse et bénéficierait donc d'une hausse des taux.

Risque des placements et risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie sont placés de façon prudente dans des produits liquides à faible risque auprès de contreparties bénéficiant d'une notation de crédit élevée.

De plus, le Groupe Vivendi place une partie des fonds disponibles auprès de fonds communs de placement qui bénéficient d'une note élevée (1 ou 2) dans l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) définie par la *European Securities and Markets Authority* (ESMA) qui comprend sept niveaux et de banques commerciales qui bénéficient de notes de crédit long terme et court terme élevées (respectivement A- (Standard & Poor's) / A3 (Moody's) et A-2 (Standard & Poor's) / P-2 (Moody's) minimum). Par ailleurs, le Groupe Vivendi répartit les placements dans un certain nombre de banques qu'il a sélectionné et limite le montant du placement par support.

8.2 - Instruments financiers dérivés

Valeur au bilan

(en millions d'euros)	30/06/2018	31/12/2017
Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	25,8	190,5
Créances clients et autres débiteurs ⁽²⁾	26,3	3,4
Autres actifs financiers courants ^{(1) (2)}	27,0	0,9
Total dérivés actifs hors endettement	79,1	194,8
Autres passifs non courants	1,0	93,0
Dettes fournisseurs et autres créditeurs ⁽²⁾	6,2	25,3
Autres passifs courants ⁽²⁾	0,0	8,2
Total dérivés passifs hors endettement	7,2	126,5

(1) Intègre les options d'achat d'actions Vivendi souscrites en octobre 2016.

(2) Instrument dérivé souscrit pour la gestion du risque de change.

Note 9 - Capitaux propres et résultat par action

9.1 - Capitaux propres

9.1.1 - Evolution du capital

Au 30 juin 2018, le capital social de Financière de l'Odé s'élève à 105 375 480 euros, divisé en 6 585 990 actions ordinaires d'un nominal de 16 euros chacune et entièrement libérées. Au cours du premier semestre, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles dilutives s'est élevé à 4 244 911 actions.

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée du premier semestre 2018.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de Financière de l'Odé sont soumis à l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 7.5 - Endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

9.1.2 - Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes octroyés sur le semestre par la société mère, au titre de l'exercice 2017, est de 6,6 millions d'euros, soit 1 euro par action.

9.1.3 - Titres d'autocontrôle

Au 30 juin 2018, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la société Financière de l'Odé et ses filiales s'élève à 2 341 079 actions.

9.2 - Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	Juin 2018	Juin 2017 (1)	Décembre 2017 (1)
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	48,5	172,5	366,7
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué (2)	48,5	172,5	363,9
Nombre de titres émis	6 585 990	6 585 990	6 585 990
Nombre de titres d'autocontrôle	(2 341 079)	(2 341 079)	(2 341 079)
Nombre de titres en circulation (hors autocontrôle)	4 244 911	4 244 911	4 244 911
Nombre de titres émis et potentiels (hors autocontrôle)	4 244 911	4 244 911	4 244 911
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (hors autocontrôle) - de base	4 244 911	4 244 911	4 244 911
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels (hors autocontrôle) - après dilution	4 244 911	4 244 911	4 244 911

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Comprend, au 31 décembre 2017, uniquement l'impact pour Vivendi des instruments dilutifs de Telecom Italia, calculé sur la base des informations financières publiées par Telecom Italia avec un trimestre de décalage.

Note 10 - Provisions et litiges**10.1 - Provisions**

(en millions d'euros)	Au 30/06/2018	dont courant	dont non courant	Au 31/12/2017 (1)	dont courant	dont non courant
Provisions pour litiges	261,4	188,2	73,2	307,9	50,1	257,8
Provisions pour risques filiales	3,6	0,0	3,6	3,1	0,0	3,1
Autres provisions pour risques	350,2	123,9	226,3	360,7	321,9	38,8
Provisions pour impôts	614,4	0,0	614,4	604,3	0,0	604,3
Obligations contractuelles	5,5	0,0	5,5	5,7	0,0	5,7
Restructurations	82,7	62,0	20,7	64,5	52,3	12,2
Provisions environnementales	7,8	1,0	6,8	8,0	1,1	6,9
Autres provisions pour charges	28,9	12,5	16,4	28,2	11,8	16,4
Engagements envers le personnel	914,5	0,0	914,5	907,2	0,0	907,2
Provisions	2 269,0	387,6	1 881,4	2 289,6	437,2	1 852,4

(1) voir note 3 - Comparabilité des comptes.

Détail des variations de la période

(en millions d'euros)	Au 31/12/2017 (1)	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations de change	Au 30/06/2018
			avec utilisation	sans utilisation				
Provisions pour litiges (2)	307,9	21,4	(7,0)	(24,1)	0,0	(36,8)	0,0	261,4
Provisions pour risques filiales	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	3,6
Autres provisions pour risques	360,7	52,2	(74,9)	(24,9)	0,2	34,5	2,4	350,2
Provisions pour impôts (3)	604,3	8,1	(13,8)	(1,6)	0,0	12,4	5,0	614,4
Obligations contractuelles	5,7	0,1	(0,1)	(0,3)	0,0	0,1	0,0	5,5
Restructurations	64,5	41,4	(23,7)	(0,2)	0,0	0,5	0,2	82,7
Provisions environnementales	8,0	0,1	(0,1)	(0,2)	0,0	(0,1)	0,1	7,8
Autres provisions pour charges	28,2	2,2	(0,9)	(0,6)	0,0	(0,0)	0,0	28,9
Engagements envers le personnel (4)	907,2	24,4	(34,3)	0,0	0,5	11,2	5,5	914,5
Total	2 289,6	149,9	(154,8)	(51,9)	0,7	22,3	13,2	2 269,0

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Dont 214 millions d'euros au 30 juin 2018 relatifs aux litiges dans lesquels Vivendi est impliqué. Voir Note 10.2 - Litiges en cours.

(3) Comprend les provisions pour retenue à la source, principalement sur les distributions de dividendes, et les provisions pour contrôles fiscaux notamment les provisions au titre de l'intégration fiscale en 2012 et 2015 de Vivendi (respectivement 251 millions d'euros et 203 millions d'euros au 30 juin 2018).

(4) Les engagements envers le personnel ont été mis à jour au 30 juin 2018 par extrapolation des calculs au 31 décembre 2017. Les données démographiques du 31 décembre 2017 ont été mises à jour des départs en retraite prévus sur 2018. Les cours de change ont été mis à jour, les autres hypothèses ont été conservées.

10.2 - Litiges en cours

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans le Document de référence 2017 : note 23 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (pages 302 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 27 juillet 2018, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2018.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

LBBW et autres contre Vivendi

Le 4 mars 2011, 26 investisseurs institutionnels de nationalités allemande, canadienne, luxembourgeoise, irlandaise, italienne, suédoise, belge et autrichienne ont assigné Vivendi devant le Tribunal de commerce de Paris en vue d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice allégué qui résulterait de quatre communications financières diffusées en octobre et décembre 2000, septembre 2001 et avril 2002. Le 5 avril et le 23 avril 2012, Vivendi a reçu deux

assignments similaires : l'une délivrée par un fonds de pension américain le Public Employee Retirement System of Idaho et l'autre délivrée par six investisseurs institutionnels de nationalités allemande et britannique. Le 8 août 2012, le British Columbia Investment Management Corporation a également assigné Vivendi sur les mêmes fondements. Le 7 janvier 2015, le Tribunal de commerce de Paris a désigné un « constatant », chargé de vérifier la qualité à agir des demandeurs et d'examiner les éléments probatoires fournis par ces derniers quant aux détentions de titres alléguées. Ce dernier a déposé ses derniers rapports au cours du premier semestre 2018. Les premières audiences sur le fond du dossier se tiendront au cours du second semestre 2018.

California State Teachers Retirement System et autres contre Vivendi et M. Jean-Marie Messier

Le 27 avril 2012, 67 investisseurs institutionnels étrangers ont assigné Vivendi et M. Jean-Marie Messier devant le Tribunal de commerce de Paris en réparation d'un prétendu préjudice résultant de la communication financière de Vivendi et son ancien dirigeant entre 2000 et 2002. Le 7 juin et les 5 et 6 septembre 2012, 26 nouvelles parties sont intervenues à la procédure. En novembre 2012 et mars 2014, douze demandeurs se sont désistés de la présente procédure. Le 7 janvier 2015, le tribunal de commerce de Paris a désigné un « constatant », chargé de vérifier la qualité à agir des demandeurs et d'examiner les éléments probatoires fournis par ces derniers quant aux détentions de titres alléguées. Ce dernier a déposé ses derniers rapports au cours du premier semestre 2018. Les premières audiences sur le fond du dossier se tiendront au cours du second semestre 2018.

Mediaset contre Vivendi

Le 8 avril 2016, Vivendi a conclu un accord de partenariat stratégique avec Mediaset. Cet accord prévoyait l'échange de 3,5 % du capital de Vivendi contre 3,5 % du capital de Mediaset et 100 % du capital de la société de télévision payante Mediaset Premium, filiale de Mediaset.

L'acquisition par Vivendi de Mediaset Premium reposait sur des hypothèses financières remises par Mediaset à Vivendi en mars 2016, qui avaient soulevé certaines interrogations chez Vivendi, signalées à Mediaset. L'accord signé le 8 avril a ensuite fait l'objet de due diligence (réalisées pour Vivendi par le cabinet Deloitte), comme prévu contractuellement. Il est ressorti de cet audit et des analyses de Vivendi que les chiffres fournis par Mediaset préalablement à la signature de l'accord n'étaient pas réalistes et reposaient sur une base artificiellement augmentée.

Alors que Vivendi et Mediaset étaient en discussions pour trouver une structure transactionnelle alternative à celle prévue dans l'accord du 8 avril, Mediaset y a mis fin le 26 juillet 2016 en rejetant publiquement la proposition que Vivendi lui avait soumise. Celle-ci consistait en un échange de 3,5 % du capital de Vivendi contre 20 % du capital de Mediaset Premium et 3,5 % de Mediaset et, pour le solde, par l'émission par Mediaset d'obligations convertibles en actions Mediaset au profit de Vivendi.

Par la suite, Mediaset et sa filiale RTI, d'une part, et Fininvest, l'actionnaire majoritaire de Mediaset, d'autre part, ont assigné Vivendi devant le Tribunal civil de Milan afin d'obtenir l'exécution forcée de l'accord du 8 avril 2016 et du pacte d'actionnaires y afférent. Il est en particulier reproché à Vivendi de ne pas avoir déposé le dossier de notification de l'opération à l'autorité de concurrence européenne et d'avoir ainsi bloqué la levée de la dernière condition suspensive à la réalisation de l'opération. Vivendi précise que bien qu'ayant terminé dans les temps le processus de pré-notification de l'opération auprès de la Commission européenne, celle-ci n'accepterait pas de se saisir formellement du dossier en l'absence d'un accord des parties sur leurs points de divergence. Mediaset, RTI et Fininvest réclament par ailleurs à Vivendi la réparation du préjudice prétendument subi par ces derniers, à savoir, le dommage dû au retard dans l'exécution de l'accord, pour Mediaset et RTI, et du pacte d'actionnaires dont la signature était envisagée, pour Fininvest (estimé par chacune des trois parties à 50 millions d'euros par mois de retard à compter du 25 juillet 2016). Fininvest réclame en outre à être indemnisé pour un prétendu préjudice lié à l'évolution du cours de bourse de Mediaset entre le 25 juillet et le 2 août 2016, auquel s'ajouterait un préjudice porté aux procédures décisionnelles de Fininvest et à son image (pour un montant total estimé à 570 millions d'euros).

Au cours de la première audience qui s'est tenue sur ce dossier, le juge a invité les parties à se rapprocher en vue de tenter de trouver un règlement amiable à leur litige. À cet effet, les parties ont engagé le 3 mai 2017 une procédure de médiation devant la Chambre d'arbitrage national et international de Milan.

En dépit de cette procédure de médiation, toujours en cours, Mediaset, RTI et Fininvest ont déposé le 9 juin 2017 une nouvelle assignation à l'encontre de Vivendi visant à obtenir le paiement de dommages et intérêts d'un montant total de 2 milliards d'euros à Mediaset et RTI et d'un milliard d'euros à Fininvest, reprochant à Vivendi l'acquisition de titres Mediaset au cours du dernier trimestre 2016. Selon Mediaset, qui a demandé la jonction de cette procédure à la première, cette opération serait constitutive d'une violation de l'accord du 8 avril 2016, d'une infraction à la réglementation italienne sur les médias et d'actes de concurrence déloyale. Aux termes de cette nouvelle assignation, il est aussi demandé à Vivendi de céder les actions Mediaset prétendument acquises en violation de la réglementation et de l'accord du 8 avril 2016. Les parties demanderesse réclament enfin que, dans l'attente de leur cession, Vivendi ne puisse exercer les droits (y compris les droits de vote) afférents à ces titres Mediaset.

Le 27 février 2018, le Tribunal a constaté la fin de la procédure de médiation. Une nouvelle audience a été fixée le 23 octobre 2018.

Autres procédures liées à l'entrée de Vivendi au capital de Mediaset

Après l'entrée de Vivendi au capital de Mediaset au moyen d'achats d'actions effectués sur le marché boursier au cours des mois de novembre et décembre 2016, portant sa participation à 28,80 % du capital de cette société, Fininvest a indiqué avoir déposé une plainte pour manipulation de marché contre Vivendi auprès du parquet de Milan et de la Consob, l'autorité administrative de régulation des marchés financiers en Italie.

Par ailleurs, l'AGCOM (autorité administrative de régulation du secteur des communications en Italie) a ouvert, le 21 décembre 2016, une enquête sur la compatibilité entre la montée de Vivendi au capital de Mediaset et sa position d'actionnaire de Telecom Italia au regard de la réglementation italienne sur les médias.

Le 18 avril 2017, l'AGCOM a rendu une décision aux termes de laquelle elle estime que Vivendi n'est pas en conformité avec cette réglementation. Vivendi, qui dispose d'un délai de 12 mois pour se mettre en conformité, a fait appel de cette décision. Dans l'attente du jugement, qui devrait intervenir au cours du second semestre 2018, l'AGCOM a pris acte du plan de mise en conformité qui lui a été proposé par Vivendi destiné à décrire les modalités utilisées afin de se conformer à la décision. Le 9 avril 2018, conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'AGCOM, Vivendi a transféré la fraction de ses titres supérieure à 10% des droits de vote de Mediaset à une société fiduciaire indépendante.

Telecom Italia

Le 5 août 2017, le gouvernement italien a informé Vivendi de l'ouverture d'une procédure visant à vérifier si certaines dispositions du décret-loi n°21 du 15 mars 2012, portant « règlement sur les pouvoirs spéciaux dans les domaines de la défense et la sécurité nationale » (article 1), ainsi que pour les « activités d'importance stratégique dans les domaines de l'énergie, des transports et communications » (article 2), avaient été respectées par Telecom Italia et Vivendi. Vivendi a considéré que les dispositions de ce texte lui étaient inapplicables. En particulier, (i) l'article 1, relatif aux domaines de la défense et de la sécurité nationale n'a jamais été déclaré et communiqué au marché, au regard de la nature des activités exercées par Telecom Italia et (ii) l'article 2, relatif aux domaines de l'énergie, des transports et des communications ne s'applique pas à Vivendi dans la mesure où il traite de l'acquisition de participations significatives par des entités n'appartenant pas à l'Union européenne.

En outre et dans ce même contexte, la Consob a, le 13 septembre 2017, déclaré l'existence d'un contrôle de fait de Vivendi sur Telecom Italia. Vivendi et Telecom Italia contestent formellement cette position et en ont formé appel devant les juridictions compétentes.

Le 28 septembre 2017, la Présidence du Conseil des ministres a déclaré que la notification qui avait été faite à titre conservatoire par Vivendi au titre de l'article 1 du décret-loi susvisé, l'avait été avec retard, et que Telecom Italia n'a pas procédé à la notification au titre de l'article 1 du décret, à la suite du changement de contrôle sur ses actifs d'importance stratégique dans les domaines de l'énergie, des transports et des communications. La Présidence du Conseil des Ministres a ainsi ouvert une procédure à l'encontre de Telecom Italia pour absence de notification au titre de l'article 2 du même décret-loi. Vivendi et Telecom Italia ont fait appel de cette décision.

Par ailleurs, par décret en date du 16 octobre 2017, le gouvernement italien a décidé d'exercer les pouvoirs spéciaux conférés par l'article 1 du décret-loi de 2012, relatif aux domaines de la défense et de la sécurité nationale. Ce décret impose à Vivendi, Telecom Italia et ses filiales Telecom Italia Sparkle Spa (« Sparkle ») et Telsy Elettronica e Telecomunicazioni Spa (« Telsy ») un certain nombre d'obligations en matière d'organisation et de gouvernance. En particulier, Telecom Italia et ses filiales Sparkle et Telsy doivent disposer en leur sein d'une division en charge de superviser toutes les activités en matière de défense et de sécurité nationale, jouissant d'une pleine autonomie et dotée de ressources humaines et financières visant à garantir son indépendance, et nommer dans leurs organes de direction un membre de nationalité italienne agréé par le gouvernement et titulaire d'une accréditation en matière de sécurité. Il est en outre constitué un comité de surveillance sous l'égide du Conseil des ministres (Comitato di monitoraggio), destiné à contrôler le respect de ces obligations. Le 13 février 2018, Vivendi et Telecom Italia ont déposé un recours contre ce décret devant la Présidence du Conseil des ministres italiens.

En outre, par décret en date du 2 novembre 2017, le gouvernement italien a décidé de mettre en application les pouvoirs spéciaux conférés par l'article 2 du décret-loi de 2012, relatif aux domaines de l'énergie, des transports et des communications. Ce décret impose à Telecom Italia la mise en place de plans de développement, d'investissement et de maintenance destinés à garantir le fonctionnement et la sécurité des réseaux, la fourniture du service universel et plus généralement, à satisfaire l'intérêt général à moyen et long terme, sous le contrôle du Comitato di monitoraggio, auquel devront être communiqués toute réorganisation des participations du groupe Telecom Italia, ainsi que tout projet de l'opérateur ayant un impact en matière de sécurité, de disponibilité et de fonctionnement des réseaux. Le 2 mars 2018, Vivendi et Telecom Italia ont déposé un recours contre ce décret devant la Présidence du Conseil des ministres italiens.

Par décret en date du 8 mai 2018, le gouvernement italien a condamné Telecom Italia à une sanction administrative d'un montant de 74 millions d'euros, pour manquement à ses obligations d'information (absence de notification au titre de l'article 2 du décret-loi n°21 du 15 mars 2012, voir ci-dessus). Le 5 juillet 2018, la Cour administrative régionale du Latium a suspendu l'exécution de cette sanction administrative.

Parabole Réunion

En juillet 2007, Parabole Réunion a introduit une procédure devant le Tribunal de grande instance de Paris consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice et à la dégradation des chaînes mises à sa disposition. Par jugement en date du 18 septembre 2007, Groupe Canal+ s'est vu interdire sous astreinte de permettre la diffusion par des tiers des dites chaînes, ou des chaînes de remplacement qui leur auraient été substituées et enjoindre de remplacer la chaîne TPS Foot en cas de disparition de celle-ci. Groupe Canal+ a interjeté appel au fond de ce jugement. Le 19 juin 2008, la Cour d'Appel de Paris a infirmé partiellement le jugement et précisé que les chaînes de remplacement n'avaient pas à être concédées en exclusivité si ces chaînes étaient mises à disposition de tiers préalablement à la fusion avec TPS. Parabole Réunion a été débouté de ses demandes sur le contenu des chaînes en question. Le 19 septembre 2008, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Le 10 novembre 2009, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Parabole Réunion.

Le 24 septembre 2012, Parabole Réunion a assigné à jour fixe les sociétés Groupe Canal+, Canal+ France et Canal+ Distribution, devant le Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de Nanterre, en liquidation de l'astreinte prononcée par le Tribunal de grande instance de Paris et confirmée par la Cour d'appel (une demande de liquidation ayant été préalablement rejetée par le Juge de l'exécution de Nanterre, la Cour d'Appel de Paris et la Cour de cassation). Le 6 novembre 2012, Parabole Réunion a étendu ses demandes aux chaînes TPS Star, Cinecinéma Classic, Culte et Star. Le 9 avril 2013, le Juge de l'exécution a déclaré Parabole Réunion partiellement irrecevable et l'a déboutée de ses autres demandes. Il a pris soin de rappeler que Groupe Canal+ n'était débiteur d'aucune obligation de contenu ou de maintien de programmation sur les chaînes mises à disposition de Parabole Réunion et a jugé, après avoir constaté que la production de TPS Foot n'avait pas cessé, qu'il n'y avait pas lieu de remplacer cette chaîne. Parabole Réunion a interjeté un premier appel de ce jugement, le 11 avril 2013. Le 22 mai 2014, la Cour d'appel de Versailles a déclaré cet appel irrecevable pour défaut de capacité du représentant de Parabole Réunion. Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation et a introduit un deuxième appel, en date du 14 février 2014, contre le jugement du 9 avril 2013. Le 9 avril 2015, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 22 mai 2014 déclarant irrecevable l'appel interjeté le 11 avril 2013 par Parabole Réunion. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, saisie par Parabole Réunion le 23 avril 2015. Le 12 mai 2016, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement de première instance et a rejeté l'intégralité des demandes de Parabole Réunion. Parabole Réunion s'est pourvue en cassation, le 27 mai 2016, à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris. Par arrêt du 28 septembre 2017, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Parabole Réunion contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris.

Dans le même temps, le 11 août 2009, Parabole Réunion a assigné à jour fixe Groupe Canal+ devant le Tribunal de grande instance de Paris, sollicitant du Tribunal qu'il enjoigne à Groupe Canal+ de mettre à disposition une chaîne d'une attractivité équivalente à celle de TPS Foot en 2006 et qu'il le condamne au versement de dommages et intérêts. Le 26 avril 2012, Parabole Réunion a assigné Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution devant le Tribunal de grande instance de Paris aux fins de constater le manquement par les sociétés de Groupe Canal+ à leurs obligations contractuelles envers la société Parabole Réunion et à leurs engagements auprès du ministre de l'Economie. Ces deux dossiers ont été joints dans une même procédure. Le 29 avril 2014, le Tribunal de grande instance a partiellement reconnu la recevabilité de la demande de Parabole Réunion pour la période postérieure au 19 juin 2008 et a reconnu la responsabilité contractuelle de Groupe Canal+ du fait de la dégradation de la qualité des chaînes mises à la disposition de Parabole Réunion. Le Tribunal a ordonné une expertise du préjudice subi par Parabole Réunion, rejetant les expertises produites par cette dernière. Le 14 novembre 2014, Groupe Canal+ a fait appel de la décision du Tribunal de grande instance. L'expert judiciaire a rendu son rapport le 29 février 2016 et l'affaire a été plaidée devant la Cour d'appel de Paris le 28 janvier 2016. Le 3 juin 2016, la Cour d'appel a confirmé le jugement du Tribunal de grande instance du 29 avril 2014. Groupe Canal+ a formé un pourvoi en cassation. L'audience devant la Cour de cassation s'est tenue le 5 décembre 2017. Par arrêt en date du 31 janvier 2018, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Groupe Canal+.

Par ordonnance, rendue le 25 octobre 2016, le Juge de la mise en état a estimé que le jugement du 29 avril 2014, en condamnant Groupe Canal+ à indemniser Parabole Réunion, établissait le principe de la créance de cette dernière, même si l'évaluation de son montant restait à parfaire. Il a condamné Groupe Canal+ à payer, à titre de provision, la somme de 4 millions d'euros. Le 17 janvier 2017, le Tribunal de grande instance de Paris a condamné Groupe Canal+ au paiement de la somme de 37 720 000 euros, assorti de l'exécution provisoire. Parabole Réunion a interjeté appel de ladite décision devant la Cour d'appel de Paris, le 23 février 2017. Groupe Canal+ a signifié des conclusions d'intimé et d'appel incident le 20 juillet 2017. En l'absence de signification des conclusions de Parabole Réunion dans le délai prescrit, Groupe Canal+ a déposé, le 8 décembre 2017, des conclusions relevant le non-respect de ce délai et demandant par conséquent la caducité de la mesure d'expertise ordonnée le 12 octobre 2017 (voir ci-dessous). Parabole Réunion a déposé ses conclusions en réponse le 15 décembre 2017. A la suite d'une audience du 17 mai 2018, le Conseiller de la mise en état de la Cour d'Appel a rendu une ordonnance, le 7 juin 2018, rejetant la demande de caducité de l'expertise en cours. Groupe Canal+ a saisi la Cour d'un déferé contre cette ordonnance, par requête du 21 juin 2018.

Par des conclusions datées du 29 mai 2017, Parabole Réunion a, en outre, soulevé un incident aux fins de voir ordonner une expertise complémentaire pour évaluer la perte de valeur de son fonds de commerce. L'audience de plaidoiries sur incident s'est tenue le 14 septembre 2017. Le 12 octobre 2017, le conseiller de la mise en état a ordonné une mesure d'expertise complémentaire et un expert judiciaire a été nommé. Le 29 mars 2018, le Conseiller de la mise en état a fait droit aux demandes de l'expert judiciaire de reporter au 30 septembre 2018 le dépôt de son rapport.

Auto-saisine de l'Autorité de la concurrence sur les pratiques dans le secteur de la télévision payante

À la suite de son auto-saisine et d'une plainte d'Orange, l'Autorité de la concurrence a adressé à Vivendi et Groupe Canal+, le 9 janvier 2009, une notification de griefs. L'Autorité de la concurrence reproche notamment à Groupe Canal+ d'avoir abusé de sa position dominante sur certains marchés de la télévision payante et à Vivendi et Groupe Canal+ d'avoir mis en œuvre une entente avec, d'une part, TF1 et M6 et, d'autre part, le groupe Lagardère. Vivendi et Groupe Canal+ ont contesté ces griefs.

Le 16 novembre 2010, l'Autorité a rendu une décision aux termes de laquelle elle a écarté le grief d'entente à l'encontre de toutes les parties concernées ainsi que certains griefs à l'encontre de Groupe Canal+. La décision a en revanche renvoyé à l'instruction l'examen des services de télévision sur fibre optique et des services de télévision de rattrapage ainsi que l'examen des exclusivités de distribution de Groupe Canal+ sur les chaînes éditées par le groupe et les chaînes indépendantes et de l'extension des exclusivités des chaînes de TF1, M6 et Lagardère à la fibre optique et aux services de télévision de rattrapage. Le 30 octobre 2013, l'Autorité de la concurrence a repris l'instruction du dossier sur ces points, mais aucun acte d'instruction n'est intervenu depuis décembre 2013. En avril 2018, l'Autorité de la concurrence a informé Groupe Canal+ de la clôture de l'affaire.

Groupe Canal+ contre TF1, M6 et France Télévision

Le 9 décembre 2013, Groupe Canal+ a saisi l'Autorité de la concurrence à l'encontre des pratiques des groupes TF1, M6 et France Télévision sur le marché des films EOF (expression originale française) de catalogue français. Il leur est reproché l'insertion de droits de préemption dans les contrats de coproduction, ayant un effet restrictif de concurrence. Le 23 février 2018, l'Autorité de la concurrence a procédé à la notification des griefs à l'encontre de France Télévision, TF1 et M6.

TF1 contre Groupe Canal+

Le 7 mai 2018, TF1 a déposé une assignation pour contrefaçon de ses droits voisins et de ses marques, ainsi que pour concurrence déloyale à l'encontre de Groupe Canal+. TF1 reproche à Groupe Canal+ d'avoir poursuivi au-delà de la date d'échéance du contrat, la distribution de ses chaînes linéaires et de ses services associés sur l'ensemble de ses réseaux.

Aston France contre Groupe Canal+

Le 25 septembre 2014, la société Aston a saisi l'Autorité de la concurrence à l'encontre de la décision de Groupe Canal+ d'arrêter la commercialisation de ses abonnements satellite dits « cartes seules » (permettant la réception des programmes Canal+/Canalsat sur des décodeurs satellite, labélisés Canal Ready, fabriqués et distribués par des tiers, dont Aston). En parallèle, la société Aston a assigné Groupe Canal+ en référé, le 30 septembre 2014, devant le Tribunal de commerce de Paris afin de demander la suspension de la décision de Groupe Canal+ de résilier le contrat de partenariat Canal Ready et ainsi d'arrêter la commercialisation des abonnements satellite dits « cartes seules ». Le 17 octobre 2014, le Tribunal de commerce a rendu une ordonnance, rejetant les demandes d'Aston. Le 4 novembre 2014, Aston a fait appel de cette décision et le 15 janvier 2015, la Cour d'appel, statuant en référé, a accueilli ses demandes et suspendu la décision de Groupe Canal+ d'arrêter la commercialisation de cartes seules jusqu'à l'adoption de la décision au fond de l'Autorité de la concurrence. Le 21 mars 2018, Groupe Canal+ a reçu l'évaluation préliminaire de l'Autorité de la concurrence, contenant des préoccupations de concurrence. Le 4 avril 2018, Groupe Canal+ a déposé auprès de l'Autorité une proposition d'engagements. Une audience s'est tenue devant l'Autorité de la concurrence le 27 juin 2018. Le 24 juillet 2018, l'Autorité de la concurrence, considérant que ces engagements, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021, permettent à la fois de répondre à l'impératif de lutte contre le piratage, tout en maintenant une offre de décodeurs alternative au décodeur mis en location par Groupe Canal+, a décidé de les rendre obligatoires et a ainsi clôturé la procédure ouverte devant elle.

Affaire Top 14 (2019-2023)

Par lettre enregistrée le 19 juillet 2016, l'Autorité de la concurrence a été saisie par Altice d'une saisine au fond relative à des pratiques mises en œuvre dans le cadre de l'appel d'offres en vue de la concession des droits d'exploitation audiovisuelle du Top 14 pour les saisons 2019/2020 à 2022/2023. Le dossier est en cours d'instruction par l'Autorité. Altice s'étant désisté de sa plainte, l'Autorité de la concurrence en a pris acte officiellement et a clôturé le dossier.

Touche Pas à Mon Poste

Le 7 juin 2017, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a décidé de sanctionner la société C8 pour une séquence diffusée dans l'émission « TPMP » du 7 décembre 2016. Le CSA a considéré que cette séquence où l'on pouvait voir l'animateur de l'émission, Cyril Hanouna, et l'une de ses chroniqueuses, Capucine Anav, se livrer à un jeu pendant une séquence « off » du plateau portait atteinte à l'image des femmes. La sanction porte sur la suspension des séquences publicitaires au sein de l'émission « Touche Pas à Mon Poste » et de ses rediffusions, ainsi que de celles diffusées pendant les quinze minutes qui précèdent et les quinze minutes qui suivent l'ensemble de ces diffusions pendant deux semaines à compter du deuxième lundi suivant la notification de ces décisions.

Ce même 7 juin 2017, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a également décidé de sanctionner la société C8 pour une autre séquence diffusée dans l'émission « TPMP ! la Grande Rassrah » du 3 novembre 2016. Le CSA a considéré que cette autre séquence, filmant en caméra cachée Matthieu Delorme, chroniqueur de cette émission, portait atteinte à sa dignité. Cette sanction portait sur la suspension des séquences publicitaires au sein de l'émission « Touche Pas à Mon Poste » et de ses rediffusions, ainsi que de celles diffusées pendant les quinze minutes qui précèdent et les quinze minutes qui suivent l'ensemble de ces diffusions, pour une durée d'une semaine.

Le 3 juillet 2017, suite à ces deux décisions du CSA, la société C8 a déposé deux recours devant le Conseil d'Etat. Le 4 juillet 2017, la société C8 a par ailleurs déposé devant le CSA deux recours indemnitaires qui ont été rejetés par une décision implicite de rejet du CSA. Ces décisions ont chacune fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat par C8 le 2 novembre 2017. Le 18 juin 2018, le Conseil d'Etat a rejeté la première requête en annulation de C8, mais a accueilli sa deuxième requête, en annulant la décision du CSA. Les recours indemnitaires sont en cours d'instruction par le Conseil d'Etat. Une décision est attendue au troisième trimestre 2018.

Le 26 juillet 2017, le CSA a décidé de sanctionner la société C8 pour une séquence diffusée dans l'émission « TPMP Baba hot line » diffusée le 18 mai 2017, considérant que la chaîne méconnaissait le principe de respect de la vie privée et son obligation de lutter contre les discriminations et a prononcé une sanction pécuniaire d'un montant de 3 millions d'euros.

Le 22 septembre 2017, suite à cette décision, C8 a déposé un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. Identiquement C8 avait déposé un recours indemnitaire devant le CSA, dont le rejet implicite a été attaqué devant le Conseil d'Etat le 25 janvier 2018. Le recours en annulation contre cette troisième décision a été rejeté le 18 juin 2018. Le recours indemnitaire est toujours en cours d'instruction par le Conseil d'Etat. Une décision est attendue au troisième trimestre 2018.

Rovi Guides Inc. contre Groupe Canal+

La société Rovi Guides a formé une requête en médiation devant la Chambre de commerce internationale, pour non-respect par Groupe Canal+ d'un contrat de licence de brevet de guide électronique de programmes, signé en 2008 et non-paiement des redevances y afférentes, entre le 1er janvier 2016 et le 30 juin 2017.

Plusieurs réunions de médiation se sont tenues, mais aucun accord n'a été trouvé entre les parties et la médiation a pris fin. Le 1er juin 2018, Rovi a déposé une requête en arbitrage.

Mireille Porte contre Interscope Records, Stefani Germanotta et Universal Music France

Le 11 juillet 2013, l'artiste Mireille Porte (connue sous le nom Orlan) a assigné Interscope Records, Stefani Germanotta (connue sous le nom Lady Gaga) et Universal Music France devant le Tribunal de grande instance de Paris pour contrefaçon de plusieurs de ses œuvres. Le 7 juillet 2016, le Tribunal a rejeté la demande de Mireille Porte. Cette dernière a interjeté appel de la décision. Le 15 mai 2018, la Cour d'appel a confirmé le jugement de première instance.

Glass Egg contre Gameloft Inc., Gameloft SE, Gameloft Iberica et Vivendi SA

La société Glass Egg, société vietnamienne spécialisée dans le design en 3D de modèles de voitures à intégrer dans les jeux vidéo, a assigné Gameloft Inc., Gameloft SE, Gameloft Iberica et Vivendi SA, aux Etats-Unis. Elle réclame le paiement de dommages et intérêts pour violation de ses droits d'auteurs, concurrence déloyale et appropriation illicite de secrets commerciaux. Le Tribunal a, par ordonnance du 12 février 2018, prononcé son incompétence vis à vis de Gameloft Iberica et de Vivendi SA. La recevabilité des assignations contre Gameloft Inc. et Gameloft SE reste contestée.

Contrôles par les autorités fiscales

Dans le cours normal de ses activités Vivendi SA et ses filiales font l'objet de contrôles conduits par les autorités fiscales des pays dans lesquels elles exercent ou ont exercé une activité. Différentes autorités fiscales ont proposé des rectifications des résultats déclarés par Vivendi et ses filiales au titre des exercices 2017 et antérieurs, dans les limites des prescriptions acquises à Vivendi et à ses filiales. Les charges susceptibles de résulter de ces procédures font l'objet de provisions dans la mesure où elles sont considérées comme probables et quantifiables. S'agissant des contrôles en cours et lorsqu'il n'est pas possible d'évaluer précisément l'incidence qui pourrait résulter d'une issue défavorable, aucune provision n'est constituée. La Direction de Vivendi estime à ce jour que ces contrôles ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la situation financière ou la liquidité de la société.

S'agissant de la société Vivendi SA, il est précisé que, dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé, le contrôle des exercices 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 est toujours en cours. De même le contrôle des exercices 2011 et 2012, soit de Vivendi SA, soit de son groupe d'intégration fiscale, se poursuit. Dans le cadre de ces contrôles, les autorités fiscales ont contesté le droit pour Vivendi d'utiliser ses créances d'impôt étranger pour les besoins de la liquidation de son impôt 2012. Par similitude de motif, Vivendi a en outre sollicité le remboursement de son impôt 2015 par voie contentieuse, demandant l'imputation de ces créances d'impôt étranger. Il est rappelé sur ces points que les effets liés à l'utilisation des créances d'impôt étranger en sortie de régime du bénéfice mondial au titre des exercices 2012 et 2015 sont provisionnés pour respectivement 251 millions d'euros et 203 millions d'euros.

Les régimes de l'intégration fiscale et du bénéfice mondial consolidé ont les incidences suivantes sur la valorisation des déficits, des créances d'impôt étranger et des crédits d'impôt reportables de Vivendi :

Vivendi, considérant que son agrément au régime du bénéfice mondial consolidé produisait ses effets jusqu'au terme de l'agrément accordé par le Ministère des Finances, soit jusqu'au 31 décembre 2011, a déposé, le 30 novembre 2012, une demande de remboursement, pour un montant de 366 millions d'euros, au titre de l'économie de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette demande ayant été rejetée par les autorités fiscales, Vivendi a provisionné le risque afférent à hauteur de 366 millions d'euros, dans ses comptes au 31 décembre 2012. Le 6 octobre 2014, le tribunal administratif de Montreuil a rendu une décision favorable à Vivendi. Le 23 décembre 2014, Vivendi a reçu le remboursement de 366 millions d'euros, assorti d'intérêts moratoires de 43 millions d'euros reçus le 16 janvier 2015. Les autorités fiscales ont formé appel de cette décision le 2 décembre 2014. Le 5 juillet 2016, la cour administrative d'appel de Versailles a rendu une décision

favorable à Vivendi contre laquelle le Ministre s'est pourvu en cassation. Par décision du 25 octobre 2017, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi du Ministre, rendant ainsi définitive la décision favorable de la cour administrative d'appel de Versailles. Dans ses comptes au 31 décembre 2017, Vivendi a en conséquence enregistré un produit d'impôt de 409 millions d'euros à ce titre.

En outre, considérant que les créances d'impôt étranger dont dispose Vivendi en sortie de régime de bénéfice mondial consolidé sont reportables à l'expiration de l'agrément, Vivendi a demandé le remboursement de l'impôt au titre de son exercice clos le 31 décembre 2012. Le 8 mai 2013, Vivendi a reçu un remboursement de 201 millions. Ce remboursement a été ensuite contesté par les autorités fiscales dans le cadre d'une procédure de contrôle et, dans ses comptes au 31 décembre 2012, Vivendi a provisionné le risque afférent au montant en principal à hauteur de 208 millions d'euros, porté à 221 millions d'euros au 31 décembre 2013. Dans ses comptes au 31 décembre 2014, Vivendi a maintenu cette provision et l'a complétée du montant des intérêts de retard de 11 millions d'euros, soit un montant total provisionné de 232 millions d'euros au 31 décembre 2014, ramené à 228 millions d'euros au 31 décembre 2015 après imputation de crédits d'impôt de droit commun. Dans le cadre de ce contrôle, Vivendi a effectué un versement de 321 millions d'euros le 31 mars 2015, correspondant aux montants de 221 millions et de 11 millions d'euros détaillés ci-avant et complété d'un montant de 89 millions d'euros de pénalités.

La procédure de contrôle étant close, Vivendi a contesté le 29 juin 2015 devant les autorités fiscales l'impôt acquitté et les intérêts de retard mis à sa charge ainsi que les pénalités, qui n'ont pas été provisionnées suivant l'avis des conseils de la société. Vivendi a depuis porté ce litige devant le tribunal administratif de Montreuil. Le 16 mars 2017, le tribunal administratif de Montreuil a rendu une décision favorable à Vivendi. Le 18 avril 2017, Vivendi a reçu un remboursement de 315 millions d'euros correspondant au principal de l'impôt dû en 2012 (218 millions d'euros) et aux intérêts de retard (10 millions d'euros), complétés de pénalités (87 millions d'euros), le tout assorti d'intérêts moratoires (31 millions d'euros), soit un montant total de 346 millions d'euros. Le Ministre ayant fait appel de cette décision concernant le principal de l'impôt dû, Vivendi a maintenu dans ses comptes au 31 décembre 2017 la provision du remboursement en principal (218 millions d'euros) et des intérêts de retard (10 millions d'euros), complétée du montant des intérêts moratoires (23 millions d'euros), soit un montant total provisionné de 251 millions d'euros. Le Ministre n'ayant pas fait appel des pénalités (87 millions d'euros), Vivendi a enregistré, dans ses comptes au 31 décembre 2017 un produit d'impôt de 9 millions d'euros afférent à la fraction des intérêts moratoires irrévocablement acquis par Vivendi.

Fort de la décision rendue par le tribunal administratif de Montreuil le 16 mars 2017, Vivendi a demandé le 15 juin 2017 le remboursement de l'impôt dû au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit 203 millions d'euros. Cette réclamation pouvant être affectée par la procédure d'appel contre la décision rendue par le tribunal administratif de Montreuil le 16 mars 2017, Vivendi a comptabilisé au 31 décembre 2017 une provision à hauteur du remboursement demandé (203 millions d'euros).

S'agissant plus particulièrement du contrôle fiscal des années 2008 à 2011, la société Vivendi SA fait l'objet d'une procédure de rectification au titre de laquelle les autorités fiscales contestent le traitement comptable et fiscal des titres NBC Universal reçus en paiement lors de la cession en 2004 des titres de la société Vivendi Universal Entertainment et contestent la déduction de la perte de 2,4 milliards d'euros réalisée à l'occasion de la cession de ces titres en 2010 et 2011. La Commission Nationale des Impôts Directs saisie de ce litige a rendu son avis le 9 décembre 2016, communiqué à Vivendi SA le 13 janvier 2017, dans lequel elle se prononce pour l'abandon des redressements proposés par les autorités fiscales. Le désaccord trouvant en outre son fondement dans une doctrine administrative, Vivendi en a demandé l'annulation au motif qu'elle ajoutait à la loi. Le 29 mai 2017, le Conseil d'Etat a accueilli favorablement le recours de Vivendi pour excès de pouvoir. Ce contrôle est toujours en cours et la Direction de Vivendi estime disposer de sérieux moyens en droit lui permettant de défendre les positions qu'elle a retenues pour les besoins de la détermination du résultat fiscal des exercices contrôlés.

S'agissant du groupe d'intégration fiscale américain, le contrôle portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010 est désormais clos et s'est conclu par un remboursement de 6 millions de dollars. Le contrôle des exercices 2011, 2012 et 2013 se poursuit. Le 31 janvier 2018, Vivendi a été informée par les autorités fiscales américaines de la mise en contrôle des exercices 2014, 2015 et 2016. La Direction de Vivendi estime disposer de sérieux moyens en droit lui permettant de défendre les positions qu'elle a retenues pour les besoins de la détermination du résultat fiscal des exercices contrôlés.

S'agissant des contributions additionnelles de 3 % au titre des montants distribués acquittées par Vivendi SA pour un montant de 214 millions d'euros à raison des dividendes versés au cours de l'exercice 2013 et des exercices 2015 à 2017, ces contributions ont été contestées devant les autorités fiscales puis devant le Tribunal administratif de Montreuil. Faisant suite à la décision du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017, déclarant la contribution de 3 % contraire à la Constitution, les autorités fiscales ont procédé au dégrèvement d'office des contributions litigieuses et à leur remboursement. En conséquence de quoi Vivendi s'est désistée de ses actions devant la justice administrative. En outre, conformément aux dispositions légales en vigueur, ces restitutions ont donné droit au paiement d'intérêts moratoires calculés jusqu'à la date de restitution effective. Dans ses comptes au 31 décembre 2017, Vivendi SA a enregistré un produit d'impôt de 207 millions d'euros au titre du règlement de ce litige, complété du montant des intérêts moratoires pour 24 millions d'euros. S'agissant des contributions acquittées par Groupe Canal+ (4 millions d'euros) et Havas (7 millions d'euros), ces contributions ont été contestées devant les autorités fiscales. Groupe Canal+ et Havas ont été remboursées, remboursement assorti d'un million d'euros d'intérêts moratoires.

S'agissant de la contestation de la fusion de SFR et Vivendi Telecom International (VTI) de décembre 2011 et de la possible remise en cause de l'intégration de SFR au sein du groupe d'intégration fiscale de Vivendi au titre de cet exercice, SFR a

été informée, par courrier en date du 8 novembre 2017, de l'abandon par les autorités fiscales de leur proposition de rectification, confirmant ainsi la position de Vivendi selon laquelle elle disposait de moyens sérieux en droit lui permettant de contester la prise de position des autorités fiscales.

S'agissant enfin du groupe Havas, Havas SA a réclamé par voie contentieuse le remboursement du précompte mobilier acquitté par la société entre 2000 et 2002 sur la redistribution de dividendes en provenance de filiales européennes, soit 38 millions d'euros. Après saisine du tribunal administratif puis de la Cour d'appel de Paris puis de celle de Versailles, le Conseil d'Etat a refusé le 28 juillet 2017 l'admission du pourvoi en cassation exercé par la société Havas contre la décision de la Cour d'appel de Versailles. Cette décision met fin irrévocablement au contentieux fiscal et prive Havas d'obtenir le remboursement du précompte. Toutefois pour rétablir Havas dans son droit à indemnisation trois actions combinées ont été mises en œuvre : (i) une plainte devant la Commission Européenne, (ii) une saisine de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et (iii) une action indemnitaire en engagement de la responsabilité de l'Etat. La Direction de Vivendi estime disposer de sérieux moyens en droit lui permettant de défendre les positions retenues pour les besoins de la détermination du résultat fiscal des exercices contrôlés.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle fiscal des sociétés Havas SA et Havas International portant sur les exercices 2002 à 2005, l'Administration a rectifié le résultat du groupe fiscal Havas SA réduisant de 267 millions d'euros le montant du déficit d'ensemble reporté par le groupe fiscal. L'ensemble des rectifications a été contesté devant les autorités fiscales. Après saisine du Tribunal administratif de Montreuil puis de la Cour d'appel de Versailles, le Conseil d'Etat a censuré le 12 juillet 2017 l'arrêt de la Cour d'appel, défavorable à Havas, et renvoyé cette affaire devant cette même Cour. La société Havas a produit le 28 août 2017 un mémoire après cassation devant la Cour d'appel de Versailles. Par décision en date du 3 juillet 2018, la Cour d'appel de Versailles a fait droit aux demandes d'Havas et décidé le rétablissement des résultats déficitaires d'Havas SA à concurrence de 267 millions d'euros.

Note 11 - Charges et avantages du personnel

11.1 - Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Les charges relatives à IFRS 2 constatées sur la période s'élèvent à 13,4 millions d'euros, dont 10,5 millions d'euros concernant Vivendi et 2,9 millions d'euros concernant Bolloré.

Elles correspondent à la prise en compte d'un semestre supplémentaire d'acquisition de droits.

Les modalités d'attribution des plans déjà en vigueur au 31 décembre 2017 sont détaillées dans les notes annexes aux états financiers 2017 du Groupe Vivendi pour Vivendi et Havas ainsi que celles du Groupe Financière de l'Odé pour Bolloré et Blue Solutions.

Les principaux nouveaux plans octroyés sur l'exercice 2018 sont les suivants :

Bolloré SA :

Le 22 mars 2018, le Conseil d'administration de Bolloré SA a décidé de l'attribution d'un plan d'actions gratuites dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 juin 2016, portant sur 1 238 000 actions Bolloré SA.

Au premier semestre 2018, la charge IFRS 2 constatée au titre de ce plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à 0,3 million d'euros et à 2,9 millions d'euros pour l'ensemble des plans autorisés par l'Assemblée Générale du 3 juin 2016.

Vivendi SA :

Le 17 mai 2018, Vivendi a attribué à ses salariés et dirigeants 1 632 milliers d'actions de performance. Les conditions d'octroi sont détaillées dans le rapport financier semestriel 2018 du Groupe Vivendi.

Au premier semestre 2018, la charge IFRS 2 constatée au titre de l'ensemble des plans d'actions de performance Vivendi s'élève à 4 millions d'euros.

Par ailleurs, un plan à effet de levier a été mis en place, pour lequel 4 259 milliers d'actions ont été souscrites en 2018 à travers un fonds commun de placement d'entreprise au prix unitaire de 19,327 euros. Le plan à effet de levier permet aux salariés et retraités de Vivendi et de ses filiales françaises et étrangères de souscrire des actions Vivendi via une augmentation de capital réservée en bénéficiant d'une décote à la souscription et in fine de la plus-value (déterminée selon les modalités prévues au règlement du plan) attachée à 10 actions pour une action souscrite. Un établissement financier mandaté par Vivendi assure la couverture de cette opération. Par ailleurs, 193 milliers d'actions ont été souscrites à travers une opération d'actionnariat salarié mise en place pour les salariés des filiales japonaises.

Au 30 juin 2018, la charge comptabilisée au titre du plan à effet de levier s'élève à près de 1 million d'euros.

Le détail des caractéristiques de l'ensemble de ces principaux nouveaux plans se présente comme suit :

Condition d'attribution des plans d'actions gratuites et de performance octroyés sur le premier semestre 2018		
Actions concernées	VIVENDI	BOLLORE
Date d'octroi	17 mai 2018	22 mars 2018
Nombre d'actions octroyées	1 632 000	1 238 000
Prix de marché de l'action à la date d'octroi (en euros)	23,03	4,352
Juste valeur d'une action (en euros)	19,85	4,17
Durée d'acquisition des droits	36 mois	36 mois
Durée de conservation	2 années à l'issue de la période d'acquisition soit 17 mai 2023	Aucune à l'issue de la période d'acquisition soit 22 mars 2021
Nombre d'actions attribuées au 30 juin 2018	1 632 000	1 238 000

L'évolution sur le semestre du nombre d'actions et d'options de souscription d'actions en circulation et relative aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est la suivante :

Evolution des nombres d'actions d'actions gratuites et de performance en circulation				
Actions concernées	BLUE SOLUTIONS	VIVENDI	HAVAS ⁽¹⁾	BOLLORE
Nombre d'actions au 31 décembre 2017	324 750	4 303 000	7 933 360	5 651 600
Issues de regroupement d'entreprise				
Attribution		1 632 000		1 238 000
Echues			(1 719 000)	
Exercice	(324 750)	(760 000)		
Annulation		(339 000)	(199 000)	(28 800)
Nombre d'actions au 30 juin 2018	0	4 836 000	6 015 360	6 860 800

Evolution des nombres d'options de souscriptions d'actions

Options concernées	VIVENDI
Nombre d'options au 31 décembre 2017	13 202 000
Issues de regroupement d'entreprise	
Attribution	
Echues	(968 000)
Exercice	(4 229 000)
Annulation	
Nombre d'options au 30 juin 2018	8 005 000

(1) Au titre d'un plan échu le 30 avril 2018 concernant les attributions d'actions gratuite et de performance par Havas, 870 milliers d'actions ont fait l'objet d'un engagement de liquidité au prix de 9,25 euros par action et 849 milliers d'actions Havas ont été remplacées contre 374 milliers d'actions Vivendi, conformément au règlement du plan.

Pour mémoire, l'option a été proposée à l'ensemble des titulaires d'actions gratuites et de performance Havas en cours d'acquisition (se reporter à la note 11.3.3. de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 – Page 221 du document de référence 2017).

Au 30 juin 2018, la charge IFRS 2 comptabilisée au titre de de l'ensemble des plans d'actions gratuites et de performance attribués par Havas s'élève à 5 millions d'euros.

Note 12 - Impôts

12.1 - Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	Juin 2018	Jun 2017 ⁽¹⁾	Décembre 2017 ⁽¹⁾
Impôts courants et différés ⁽²⁾	(304,3)	(127,5)	140,4
(Dotation) reprise provisions pour impôt ⁽³⁾	7,3	(200,9)	209,3
Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédits d'impôts, carry back) ⁽⁴⁾	(3,0)	211,6	436,8
Retenues à la source	(15,3)	(21,7)	(55,7)
CVAE	(19,5)	(12,4)	(31,1)
Total	(334,8)	(150,9)	699,7

(1) Retraité - Voir Note 3 - Comparabilité des comptes.

(2) Intègre la charge d'impôt différé de -113,9 millions d'euros consécutive à la réévaluation par compte de résultat de la participation dans Spotify chez Vivendi, conformément à la nouvelle norme IFRS 9.

(3) En 2017, comprend notamment l'impact lié au règlement favorable à Vivendi SA du contentieux lié au régime du bénéfice mondial consolidé de l'exercice 2011 pour 409 millions d'euros.

(4) Comprend notamment en décembre 2017 un produit d'impôt courant de 243 millions d'euros correspondant à la restitution à Vivendi et à ses filiales des montants acquittés au titre de la contribution de 3 % sur les revenus distribués.

Note 13 - Transactions avec les parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des opérations réalisées en 2017 et 2018 avec les parties liées :

<i>(en millions d'euros)</i>	Jun 2018	<i>Dont Parties liées de Vivendi</i>	Décembre 2017
Chiffre d'affaires			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	7,5		15,5
- entités mises en équivalence	121,7	106,0	268,0
Achats et charges externes			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	(2,5)		(5,0)
- entités mises en équivalence	(42,0)	(41,2)	(99,9)
Autres produits et charges financiers			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	2,0		2,2
- entités mises en équivalence	2,7	0,2	1,5
Actifs financiers non courants			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾			
- entités mises en équivalence	104,2	104,2	184,0
Passifs financiers non courants			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾			
- entités mises en équivalence	0,0	0,0	93,0
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	3,7		4,8
- entités mises en équivalence	80,2	57,7	96,3
- Actif de contenus non courant			
- entités mises en équivalence	0,3	0,3	1,0
Provisions pour créances douteuses	(0,4)		(0,4)
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	0,5		1,0
- entités mises en équivalence	20,5	13,4	18,1
Comptes courants et conventions de trésorerie actif			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	33,0		31,8
- entités mises en équivalence	2,5		1,6
Comptes courants et conventions de trésorerie passif			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	30,8		44,2
- entités mises en équivalence	0,3		0,1

(1) Filiales non consolidées ainsi que les holdings de contrôle du Groupe.

Note 14 - Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements survenus entre la date de clôture et le 31 août, date du conseil d'administration de Financière de l'Odé, arrêtant les comptes du premier semestre sont les suivants :

Renforcement de la participation dans Vivendi

Depuis le début du mois d'août, la Financière de Larmor (détenue à 100 % par Bolloré) a acquis environ 0,8 % supplémentaire du capital de Vivendi, pour environ 200 millions d'euros.

Partenariat entre Blue Solutions et Daimler

Le 10 juillet 2018, Bolloré et Daimler ont annoncé avoir conclu un accord qui pourrait permettre d'équiper les bus eCitaro produits par Daimler des batteries Lithium Métal Polymère (LMP®) de Blue Solutions, filiale de Bolloré.

Dénouement de l'opération de couverture Fnac-Darty

Le 2 juillet 2018, Vivendi a opté pour un dénouement en actions de l'opération de couverture conclue en janvier 2018 et portant sur sa participation de 11 % du capital de Fnac Darty. Ce dénouement est intervenu le 10 juillet 2018 et Vivendi a reçu le règlement de 267 millions d'euros le 12 juillet 2018.

Augmentation de capital de Vivendi

Le 19 juillet 2018, Vivendi a réalisé une augmentation de capital de 100 millions d'euros (y compris primes d'émission) souscrites dans le cadre du plan d'épargne groupe et plan à effet de levier.

Future évolution du capital d'Universal Music Group

Le Directoire de Vivendi a présenté au Conseil de surveillance le 30 juillet 2018 les conclusions de son analyse concernant l'évolution du capital d'Universal Music Group.

- Pour permettre à Universal Music Group d'amplifier sa valorisation, il a été décidé de céder jusqu'à 50 % de son capital à un ou plusieurs partenaires stratégiques.
- Une introduction en Bourse a été écartée à cause de sa complexité.

Cette opération devrait être lancée cet automne et pourrait s'étaler sur 18 mois.

Vivendi retiendra prochainement des banques pour procéder à cette recherche de partenaires stratégiques.

Vivendi définira « un prix de réserve » minimum pour l'entrée de partenaires au capital d'Universal Music Group.

Négociations exclusives avec Grupo Planeta pour l'acquisition d'Editis

Vivendi est entré en négociations exclusives avec Grupo Planeta pour l'acquisition de 100 % du capital d'Editis, deuxième groupe d'édition français détenu par Grupo Planeta. La valeur d'entreprise retenue est de 900 millions d'euros. En 2017, Editis a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 750 millions d'euros et un EBIT récurrent d'environ 60 millions d'euros.

Dans le cadre de ce projet, Vivendi et Grupo Planeta, groupe leader en Espagne et en Amérique latine dans les domaines de l'édition, des médias et de l'éducation, exploreraient de nouvelles opportunités dans le secteur de l'édition.

Editis appuie son développement sur un portefeuille de marques éditoriales prestigieuses, sur des positions de leader en littérature, en éducation et référence, sur une force de diffusion et de distribution reconnue ainsi que sur la qualité des équipes. Editis compte plus de 50 maisons d'édition (parmi lesquelles Nathan, Bordas, Robert Laffont, Presses de la Cité, Julliard, XO, Plon, Perrin, Pocket, Belfond, Le cherche midi), un grand nombre d'auteurs reconnus et des projets éditoriaux de qualité.

L'acquisition d'Editis constituerait une nouvelle étape majeure dans la construction d'un groupe intégré centré sur les médias, les contenus et la communication.

La proximité des métiers respectifs des deux groupes, leur culture commune centrée sur la créativité et l'importance de leur savoir-faire en matière de gestion des talents seraient autant d'éléments de nature à faciliter l'intégration d'Editis. Au sein de Vivendi, Editis bénéficierait d'un écosystème unique pour attirer et fidéliser les meilleurs talents et enrichir le portefeuille de contenus du groupe. L'édition scolaire permettrait, en outre, à Vivendi de mieux connaître les jeunes générations.

Tout accord résultant de ces négociations serait soumis à la consultation préalable des instances représentatives du personnel concernées, à des due diligences confirmatoires et à la finalisation de la documentation définitive.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société FINANCIERE DE L'ODET, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.1 « évolutions normatives » des notes annexes aux Comptes consolidés résumés semestriels qui expose les changements de méthodes comptables relatifs à l'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

AEG FINANCES

Membre Français de Grant Thornton International

CONSTANTIN ASSOCIES

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean-François BALOTEAUD

Jean Paul SEGURET

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 26 septembre 2018
Cyrille Bolloré
Directeur général